



POUR UN NOUVEAU STATUT DU SALARIÉ OU DU PRODUCTEUR

Table ronde n°1 du Forum

« Chômeurs, précaires, intermittents :

Un revenu et des droits pour exister ! »

organisé à l'initiative

d'Agir ensemble contre le chômage !

les 24-25 octobre 2015 à Paris

Avec le soutien et la participation de : Mouvement national des chômeurs et des précaires (MNCP), Association pour l'emploi, l'information et la solidarité (APEIS), Coordination des intermittents et précaires (CIP), Réseau salariat, Actu-chômage, Recours radiation, Syndicats SUD-Pôle emploi et SNU-FSU Pôle emploi, Collectif national pour les droits des femmes, Fondation Copernic

Agir ensemble contre le chômage (AC !) : 21 ter rue
Voltaire, 75 011 Paris contact@ac-chomage.org

INTRODUCTION

TABLE RONDE N°1 : POUR UN NOUVEAU STATUT DU SALARIÉ OU DU PRODUCTEUR

- Mathieu Grégoire, sociologue
Quelques pistes de réflexion pour une nouvelle assurance-chômage
- Christine Jakse, Réseau salariat
Salaire à vie et maîtrise de la valeur créée
- Catherine Lebrun, U. S. Solidaires
Contre le chômage, la précarité : de la nécessité d'articuler un ensemble de propositions. Pour un nouveau statut du salarié, comme réponse aux licenciements.
- Alain Véronèse, sociologue, membre d'AC !
Travail, robotisation et revenu de base.
Le revenu de base et l'exigence d'une RTT massive (à 32 H ou moins)
- Samuel Churin, CIP
Le nouveau modèle d'indemnisation du chômage proposé par la Coordination des Intermittents et précaires pour tous les chômeurs

Animation par Louis Marie Barnier, Fondation Copernic

REVENU DE BASE, SALAIRE A VIE, SÉCURITÉ SOCIALE PROFESSIONNELLE...

QU'EN PENSENT LES MEMBRES D'AC ! ?

BIBLIOGRAPHIE

Pour plus d'informations et documents du forum, voir le site : www.ac-chomage.org

DANS LE SITE D'AC !, également : *Livret de synthèse et de propositions issus du Forum « Un revenu et des droits pour exister » des 24-25 octobre 2015*

INTRODUCTION

Les raisons pour AC ! d'appeler à tenir ce forum ont été nombreuses. En 2014, nous avons fêté les 20 ans des Marches d'AC ! (Voir le livre paru chez Syllepse). Nous avons rendu à cette occasion hommage à Claire Villiers et à plusieurs autres personnes décédées depuis 20 ans. Nous étions aussi inquiets à cause de la situation dans ce pays, car il y a urgence à organiser une riposte face à la montée du chômage et de la précarité, à agir par tous les moyens possibles pour obtenir une indemnisation correcte du chômage.

Le point sur la situation du chômage et les politiques de précarisation

Nous sommes dans une situation historique désastreuse ; depuis 40 ans se développent un chômage et une précarité de masse : 5,7 millions d'inscrits à Pôle emploi en août 2015 – sans compter des dizaines milliers de personnes radiées ou qui n'osent plus s'inscrire – soit près de 20 % de la population active, et moins de la moitié de ces personnes sont indemnisées. Depuis 2009, avec la création de Pôle emploi et la mise en place du RSA, les contrôles, radiations et sanctions sont devenus incessants. Les services de Pôle emploi n'arrivent plus à faire face ; de plus ils sont eux-mêmes très menacés du fait de restructurations et d'une externalisation des activités de placement des demandeurs d'emploi. La déshumanisation est tellement forte, les chômeurs sont tellement mal reçus - surtout dans les régions à fort taux de chômage - que certains chômeurs se retrouvent mis en danger quand ils vont à Pôle emploi, et ce serait encore pire en cas de victoire de la droite aux prochaines élections régionales.

Plusieurs occasions de rejeter les politiques néolibérales ont été manquées par la gauche, en 1981-84, en 1997-2002, en 2012-15... Les gens ne croient plus à la gauche. Les hommes politiques de droite comme de gauche nous présentent la montée du chômage comme une fatalité contre laquelle on ne pourrait rien faire - sinon en s'en prenant aux premières victimes de la situation : les chômeurs eux-mêmes, rendus responsables de leur situation.

Il est donc indispensable aujourd'hui de réaffirmer des valeurs humanistes de gauche, d'exiger la mise en place d'un système alternatif d'indemnisation du chômage et d'un statut du salarié ou du producteur qui permette de sortir de la précarité des conditions d'existence, et même du capitalisme.

L'action du gouvernement PS depuis 2012 fait totalement le jeu du patronat et du néolibéralisme. Avec les politiques d'austérité, le Pacte de responsabilité, le Crédit Impôt Compétitivité Emploi, la promulgation de lois très néfastes pour le salariat. La loi Macron qui développe énormément le travail en soirée et le dimanche, la loi dite de « sécurisation de l'emploi » de juin 2013, qui a rendu les licenciements encore plus faciles même pour les salariés en CDI ; la loi sur le dialogue social (loi Rebsamen) qui vise à restreindre la représentation syndicale dans les entreprises... Au total, on a beaucoup de flexibilité, en échange de très peu de sécurité pour les salariés.

A présent, le rapport Combrexelle va déboucher sur un nouveau texte de loi (El Khomri) visant à favoriser le développement des accords d'entreprise au détriment de l'application du Code du travail... Le gouvernement poursuit donc la destruction du Code du travail et de la protection sociale, qui a été entreprise par les gouvernements précédents depuis 30 ans.

Seules les activités financières ont repris depuis la crise de 2008-09. Les investissements et l'emploi sont au point mort. Les politiques sont caractérisées par la domination du capital financier, des logiques de la rente et du placement de capitaux. Il n'y a pas de logique d'investissement ou de création de richesses. L'essentiel de la production industrielle se fait de plus en plus dans des pays dits « émergents », même pour des activités qui nécessitent des technologies de pointe, comme l'informatique...

Qu'a fait le gouvernement Hollande face à la montée du chômage ?

L'ex-ministre du travail Rebsamen a agréé la convention Unedic du 22 mars 2014, qui a introduit un délai de carence pour la perception d'indemnités de chômage en cas de licenciement, puis des « droits rechargeables » et de nouvelles règles de cumul allocations-salaire. Quelques miettes ont été obtenues, en ce qui concerne la transférabilité des droits sociaux d'une entreprise à une autre, en ce qui concerne la formation, les complémentaires-santé ; mais la situation est devenue très confuse, en matière de calcul des indemnités de chômage, avec le nouveau système des « droits rechargeables ».

Les maigres droits transférables proposés en 2014 ne visent qu'à faire passer la pilule de nouveaux plans de licenciements massifs. Les régressions impliquées par cet accord pour certaines personnes ont été telles que le Conseil d'Etat a annulé la Convention Unedic, suite à un recours déposé par plusieurs associations. Cela montre que les intermittents, les chômeurs et les précaires ont eu raison de se mobiliser pendant l'année 2014 et que la lutte peut payer ! Les intentions du patronat et du gouvernement pour la prochaine négociation de 2016 seraient de réintroduire la dégressivité des allocations, voire de supprimer les annexes 8 et 10 ou de les vider de contenu. L'allocation de RSA a été refondue avec le dispositif de la prime pour l'emploi, pour créer une nouvelle prime d'activité, ce qui permet de comprimer les dépenses liées à ces deux dispositifs.

L'indemnisation du chômage et le RSA génèrent de plus en plus de contrôles, de radiations, d'interruptions des allocations, d'« indus », de « trop-perçus », etc. Un nouveau corps de contrôleurs va même encore durcir la situation. De nombreux bénéficiaires potentiels du RSA ne le réclament même pas.

Les réformes du régime d'indemnisation du chômage et du système de sécurité sociale ont contribué depuis 30 ans à accentuer la division de la population en multiples catégories, avec une partie en situation de précarité permanente. Concernant plus généralement la sécurité sociale, quelques « avancées » ont eu lieu en apparence, comme le tiers payant ou l'obligation de complémentaires de santé financées par les employeurs. Toutefois, ceci s'accompagne de la poursuite du démantèlement du régime général, et permet de faire accepter une mainmise des assurances privées.

Le gouvernement actuel n'a aucun projet de société alternatif ; ses choix visent clairement la défense du capitalisme, quel qu'en soit le coût humain et social. Les logiques d'assurances privées visent ainsi à renforcer l'adhésion des salariés au système capitaliste. Les systèmes « par capitalisation » rendent nécessaires des taux de rentabilité élevés, au détriment des salaires. Parallèlement, la gauche commet une erreur politique, en renvoyant les individus à des formes de solidarités privées, familiales, voire communautaires - ce qui est en contradiction avec tout son discours sur la laïcité.

Dans beaucoup d'entreprises, le patronat a choisi de privilégier des formes de travail de plus en plus standardisées, qui détruisent toute créativité et toute initiative. L'appauvrissement du travail s'accompagne d'une destruction des collectifs de travail et d'une grande souffrance des salariés, avec beaucoup de dépressions et de suicides.

Avec les politiques d'austérité, le gouvernement n'a fait que bloquer la croissance et les salaires et le développement de l'emploi. Les emplois aidés ont stagné, les subventions au secteur associatif sont en diminution, de même que les versements aux collectivités territoriales, qui devraient être faits en raison de la décentralisation et du transfert à ces collectivités de nombreuses charges concernant les budgets sociaux et la formation. Quant au secteur public, un départ en retraite sur deux n'est pas remplacé. Une précarisation accrue se développe dans le public comme dans le privé, ce qui entraîne de nombreux conflits : postes, hôpitaux, éducation, nettoyage, sous-traitance hôtelière, chaînes de distribution et un peu partout...

Vers la fin du salariat ?

Il y a 20 ans, on nous parlait de la « fin du travail », aujourd'hui, beaucoup de gens de tout bord, de droite comme de gauche, nous parlent de la « fin de l'emploi ». L'extension des nouvelles technologies est présentée comme la cause majeure de ces évolutions, mais en réalité ce n'est pas la seule, il y a autre chose derrière.

Car les exigences du patronat vont encore bien plus loin : il s'agit ni plus ni moins que d'arriver à une déréglementation totale, à la « **fin du salariat** », pour autant que ce système a permis, depuis 150 ans, la construction de protections et de droits collectifs. A en croire certains, nous deviendrions tous bientôt des producteurs indépendants, des autoentrepreneurs contraints de vendre leurs services au jour le jour, à la semaine ou au mois. Il s'agit d'instaurer une « flexibilité totale » et de développer tous les statuts qui permettent le contournement des obligations sociales : la sous-traitance en cascade, les contrats de mission, les contrats à « zéro heures » comme en GB, les faux travailleurs « indépendants », les salariés détachés d'un pays à un autre, le travail bénévole sinon gratuit, notamment dans les associations (puisque une grande partie du travail social est fait bénévolement dans des associations, pour palier les insuffisances des services publics...) Il s'agit aussi d'une dualisation de plus en plus rigide de la société, qui ne laisse finalement d'emploi « garanti » qu'aux postes d'encadrement au service de la classe dirigeante.

Les propositions du mouvement des chômeurs et des précaires

Face à ces politiques de destruction du monde salarié, il faut rappeler que depuis 20 ans, un mouvement de lutte contre le chômage et la précarité regroupant des salariés, des chômeurs et des précaires, des syndicalistes, a existé et n'a jamais cessé de travailler et de réfléchir, pour proposer d'autres solutions face à la crise et au chômage. Il doit trouver les moyens aujourd'hui de se faire entendre.

Il est nécessaire de se référer aux textes juridiques concernant les **droits fondamentaux et sociaux**, pour la population. Des articles du préambule de la Constitution française de 1946 ont affirmé le droit de tout individu à un emploi ou à un revenu de remplacement qui lui permette de vivre dignement. Ils affirment également le droit au logement, à la santé, à l'éducation... Tous ces droits restent pour le moment sur le papier ! Il faut en obtenir l'application.

La précarité a connu un développement très massif et sa composition sociologique a changé : des précaires de plus en plus qualifiés et diplômés, issus des classes moyennes. De plus en plus alternent en permanence des situations de chômage, de formation, de contrat précaire, et n'ont jamais connu l'emploi stable. La diversité des propositions en matière d'indemnisation du chômage reflète en partie cette diversité des associations, des collectifs et des situations de leurs adhérents. Nous savons bien qu'il y a une multitude de situations différentes, mais nous pensons qu'il peut être possible aujourd'hui de faire converger les différentes propositions, comme nous avons déjà essayé de le faire à plusieurs reprises depuis 20 ans.

Au moment de la naissance d'AC !, créé par des syndicalistes, des intellectuels et des membres des associations de chômeurs, et dans les années qui suivirent, ce mouvement a avancé plusieurs revendications essentielles :

- Une Réduction du temps de travail massive à 32 H
- Un fonds social d'urgence d'aide aux chômeurs, pour remédier aux situations difficiles
- l'accès aux soins de santé, aux transports et aux fluides gratuit pour les personnes à faibles

revenus

- L'augmentation des minima sociaux vers le Smic
- La création d'un revenu garanti avec ou sans emploi, dès l'âge de 16 ans.

A partir de la fin des années 1990, la revendication d'un revenu garanti est apparue comme de plus en plus essentielle, étant donné l'allongement du chômage, le nombre de personnes qui arrivaient en fin de droits, sans perspectives de retour à un emploi stable et décent...

Il est donc nécessaire de remettre à plat cette discussion autour des différentes propositions d'un nouveau système d'assurance-chômage et même d'un nouveau statut du producteur :

- Dans AC !, nous avons mené cette discussion dès la fin des années 1990, il s'agissait alors de la revendication d'un Revenu garanti individuel et mensuel au moins égal au Smic pour toute personne en âge de travailler.
- En 2004 la CIP, face à la remise en cause des annexes 8 et 10, élaborait une proposition d'un nouveau système d'indemnisation du chômage.
- Entre 2006 et 2009, le Collectif pour des droits nouveaux (qui comprenait toutes les associations de chômeurs et de précaires – AC !, APEIS, MNCP, CIP, Stop précarité, Génération précaire...) avait élaboré une plate-forme qui a été signée par toutes les associations. Elle fait référence non seulement à une garantie d'un revenu individuel et mensuel défini par référence au Smic, mais aussi à la continuité des droits sociaux (couverture santé, retraite, formation professionnelle) même en dehors des périodes d'emploi... Elle préconise la création d'un Fonds mutualisé entre différentes branches et différentes entreprises, afin de couvrir toutes les situations. A l'époque, nous nous étions prononcés en faveur d'un système unique, contre la division entre assurance et assistance... Nous nous étions rapprochés de l'idée d'un « salaire socialisé », garantissant le salaire inconditionnellement en dehors des périodes d'emploi.
- En 2014, la nouvelle-lutte des intermittents du spectacle, et le travail de Mathieu Grégoire à cette occasion, ont permis de mettre à nouveau sur le devant de la scène ces revendications.

Nous sommes reconnaissants à l'association *Réseau salariat* représentée ici par Christine Jakse, à la *Coordination des intermittents et précaires* et à Mathieu Grégoire, sociologue, d'avoir continué à porter ce thème revendicatif d'un salaire socialisé, et en même temps de la nécessité d'un système d'indemnisation du chômage unique, qui soit satisfaisant pour tous les demandeurs d'emploi. Nous ne voulons pas de dispositifs qui enferment de larges parties de la population dans la pauvreté et l'exclusion, ou qui visent à faciliter de nouveaux plans de licenciements massifs. De même que nous refusons toutes les formes de discrimination - de sexe, de race, d'origine ethnique - et de dualisme de la société.

Nous ne devons pas être aveugles à la question du genre. Les femmes ont toujours été nombreuses dans le mouvement des chômeurs, elles y ont joué un grand rôle et veulent avoir les mêmes droits que les hommes, notamment en matière d'accès à l'emploi, de progression professionnelle... Quelles que soient les propositions que nous serons amenés à formuler, elles devront permettre d'aller vers davantage d'égalité entre les femmes et les hommes, de lutter contre la division sociale et sexuelle du travail.

En conclusion, nous avons plusieurs objectifs avec ce forum. Nous souhaitons qu'il permette des confrontations indispensables et d'apporter des clarifications, afin que chacun puisse se faire son opinion au sujet des différentes propositions en présence. Nous souhaitons également réfléchir à une plateforme de revendications commune à toutes nos associations et aux syndicats de Pôle emploi. Nous souhaitons enfin interpeller les partis politiques en vue des prochaines élections...

Odile Merckling, pour le Secrétariat d'AC !

TABLE RONDE N°1 POUR UN NOUVEAU STATUT DU SALARIÉ OU DU PRODUCTEUR

QUELQUES PISTES DE RÉFLEXION POUR UNE NOUVELLE ASSURANCE-CHOMAGE (Mathieu Grégoire, sociologue)

Je voudrais défendre devant vous la thèse suivante : en finir avec le chômage ne passe par une revendication d'emploi, mais par la constitution de nouveaux droits pour les salariés à l'emploi discontinu.

La question de l'axe revendicatif : les effets dévastateurs de la croyance au plein-emploi

La poursuite du plein-emploi est-elle vraiment susceptible de faire reculer le chômage ? La question peut avoir l'air absurde. Elle ne l'est pas en réalité : promettre aux chômeurs que leur salut collectif proviendra de l'emploi, c'est une promesse de marchand de sable et ce, pour plusieurs raisons.

Première raison : le discours du plein-emploi devient inaudible. Qui peut encore croire, après 40 ans de chômage de masse, à la promesse d'un emploi à part entière – stable et à plein-temps – pour 6 millions de chômeurs ? Comment les précaires et les intermittents de l'emploi (et pas seulement dans le spectacle), ceux qui alternent entre emploi et chômage et dont le nombre a connu une augmentation de 200 %¹ entre 1996 et aujourd'hui, doivent recevoir ces promesses ? En acceptant d'entendre que leur accorder des droits ce serait encourager la précarisation ? D'entendre qu'ils n'ont qu'à patienter que le plein-emploi revienne pour tous ? Le système d'indemnisation du chômage n'est pas adapté à cette intermittence de l'emploi, qui se généralise sans les droits qui vont avec.

Le plein-emploi est une promesse de marchand de sable, pour une seconde raison. On a tendance à s'imaginer qu'il suffirait de créer des emplois pour que le chômage baisse. Cette arithmétique est malheureusement trop simple. En 1996, il y avait 3,1 millions de chômeurs (demandeurs d'emploi de catégorie A). On pouvait alors imaginer que la création de 3 millions d'emplois pourrait aboutir au plein-emploi. Et bien entre 1995 et 2013, nous avons effectivement créé 3,2 millions d'emplois. Et il y avait encore... 3,2 millions de chômeurs en 2013. L'emploi n'a cessé d'augmenter cependant que le chômage augmentait aussi. Il n'y a pourtant pas de mystère : ce qui a augmenté, c'est le nombre d'actifs issus des incessantes réformes des retraites depuis 1993. La part de la population en âge de travailler et d'être en emploi n'a pas cessé d'augmenter, en passant de 61 % en 1993 à près de 65 % aujourd'hui. Le plein-emploi est une promesse de marchand de sable, parce qu'il vise à endormir les électeurs, alors même que l'entretien d'un chômage élevé justifie toutes les régressions sociales. Peu importe que l'emploi occupe une part toujours croissante de la population, le nombre des chômeurs justifie qu'on demande - au nom de l'emploi - des sacrifices toujours plus importants. Et cette rhétorique est d'autant plus efficace que le mot d'ordre du plein-emploi est universellement partagé et semble surpasser tous les clivages sociaux et politiques.

C'est la troisième raison pour laquelle le plein-emploi est une promesse de marchand de sable : nous entretenons un rapport religieux au plein-emploi, qui nous pousse à accepter des sacrifices irraisonnés. C'est le prix de l'emploi « à tout prix ». Une grande partie de la population (chômeurs indemnisés,

¹ On parle ici des demandeurs d'emploi de catégorie B et C, dont le nombre est passé d'environ 600 000 à environ 1,8 millions entre 1996 et aujourd'hui. Dans le même temps, les effectifs de demandeurs d'emploi de catégorie A sont passés de 3,1 à 3,5 millions, soit une hausse de 13%.

précaires, chômeurs non indemnisés...) est laissée de côté, avec des droits en régression constante (quand ces droits existent). Les salariés en emploi font l'objet d'un chantage à l'emploi, dont l'efficacité est d'autant plus grande que les chômeurs ont moins de droits, justifiant ainsi « au nom du maintien de l'emploi » un recul constant des droits salariaux. Les finances publiques deviennent une ressource essentielle pour des employeurs qui semblent y trouver un gisement de profitabilité moins coûteux en imagination et en effort d'innovation, que le jeu capitaliste ordinaire. Des premières baisses de « charges » de Balladur au pacte de responsabilité et au CICE « socialistes », l'État justifie « au nom de l'emploi » que l'impôt serve non pas à fournir des services publics, mais des marges aux entreprises dont on dit espérer – on croise les doigts ! – que leur réaction sera de créer des emplois. Le contribuable se substitue à l'employeur pour financer la protection sociale des salariés. Par ailleurs, chacun est désormais tenu d'entretenir et de promouvoir son employabilité afin d'être *job-ready*, autrement dit, chacun est tenu pour responsable de son chômage et de sa supposée incapacité à être exploité... On trouve dans des dispositifs spécifiques d'insertion, des personnes en réalité tout à fait employables.

Lutter contre le chômage en promouvant sans cesse cet « emploi à tout prix » ne me paraît pas constituer la voie la plus pertinente pour sortir des fléaux associés au non-emploi. Au contraire, le discours du plein-emploi constitue une grande partie du problème : entretenant un rapport de plus en plus religieux au plein-emploi, nous nous aveuglons d'une part sur les sacrifices induits par cet objectif et, d'autre part, sur le fait que ces efforts concourent en réalité à remplir le tonneau des Danaïdes, l'objectif de plein-emploi reculant à mesure que l'emploi progresse.

Pour transformer le système de façon progressive : faire en sorte que le chômage cesse d'être un drame

A l'opposé de ce « plein-emploi-opium-du-peuple », il me paraît plus raisonnable de creuser d'autres horizons d'émancipation pour sortir du chômage et de la précarité de masse. La sociologie du chômage, depuis les années 1980, nous donne deux pistes politiques qui n'ont jamais été explorées. La première part du constat selon lequel le chômage n'est pas toujours vécu comme une expérience dramatique par certains chômeurs, en particulier lorsqu'il n'est pas stigmatisant, qu'il est associé à un revenu correct et qu'il est l'occasion pour le salarié de « travailler » et d'avoir usage de son temps comme il l'entend. La première piste pourrait donc être de réfléchir à généraliser ces conditions, afin d'éradiquer le chômage comme expérience dramatique.

La seconde piste corrélative part du constat selon lequel le chômage est un construit historique, qui s'incarne dans des institutions particulières. L'injonction faite à toute une partie de la population à ne pas travailler et à ne pas percevoir de salaire, parce qu'elle n'a pas d'emploi ou pas d'emploi stable, n'a rien de naturel. C'est un produit de l'histoire. Ce que l'histoire a construit, l'histoire peut le déconstruire, le transformer et le subvertir. En l'occurrence, il s'agirait de donner des droits, par une socialisation du salaire, aux travailleurs dont l'emploi est discontinu. Dans un régime de travail dans lequel travailler au bon moment, au bon endroit, en répondant à des besoins ponctuels, devient un mode d'activité de plus en plus généralisé, il n'est pas aberrant de penser qu'un salaire socialisé permettant une mensualisation de ces travailleurs soit pertinent. C'est aussi une manière d'avoir une souplesse acceptable pour la production : on peut comprendre que la station de ski n'ait pas le besoin, ni l'envie ni la capacité de payer un perchiste toute l'année, quand il n'y a pas de neige. En même temps, si les employeurs veulent individuellement bénéficier de compétences adaptées, au bon endroit au bon moment, ils doivent assumer collectivement les temps durant lesquels ces compétences ne trouvent pas à s'exercer pour eux. Dans cette perspective, les expériences multi-employeurs sont théoriquement intéressantes. Mais elles s'avèrent, en pratique, souvent complexes et fragiles économiquement. La seule vraie solution, c'est une mutualisation du salaire à grande

échelle, à l'échelle interprofessionnelle sur le modèle de la sécurité sociale, qui a depuis 1945 redoublé le salaire individuel (le salaire net) d'un salaire collectif, dont tous les salariés sont les bénéficiaires sous forme de retraites, d'indemnités de congés maladie etc. via les cotisations sociales.

Prendre la sécurité sociale pour modèle et assurer un salaire mensualisé à l'ensemble des salariés à l'emploi discontinu serait non seulement nécessité et justice pour ces salariés (pourquoi les salariés les plus flexibles devraient-ils être les plus précaires ?) mais leur accorder des droits serait de l'intérêt de tous, en particulier de l'intérêt des salariés à l'emploi stable, dont les aspirations sont en permanence étouffées au nom de l'emploi et du chantage à l'emploi...

Il conviendrait, par ailleurs, de faire de l'assurance-chômage un territoire démocratique. Avec le paritarisme, la gestion des droits des chômeurs est aujourd'hui du ressort principal d'un acteur, le MEDEF, qui est l'acteur hégémonique à l'UNEDIC. Qui plus est, le gouvernement, au nom du dialogue social, prétend ne plus avoir pour rôle que de valider juridiquement la convention d'assurance-chômage... Ce qu'il a fait avec le succès qu'on connaît, puisque la convention de 2014 a été invalidée par le Conseil d'Etat... C'est donc à des Gattaz, à des Pillards etc. qui n'ont d'autre légitimité que de représenter l'infime partie de la population qui détient des droits de propriété sur des entreprises, que l'on confie le soin de décider des droits des chômeurs. Là aussi, il faudrait revenir à l'esprit de 1945 et revendiquer la démocratie sociale contre le paritarisme, en confiant la gestion de l'assurance « aux intéressés ». Nous ne demandons pas leur avis à nos employeurs pour dépenser notre salaire personnel comme nous l'entendons. Faisons de même avec notre salaire collectif : gérons-le collectivement, en délibérant entre intéressés de sa bonne répartition. Et tranchons démocratiquement entre les propositions potentiellement différentes des uns et des autres...

De quelles pistes dispose-t-on pour financer de tels droits ?

Il me semble qu'il convient d'abord d'écarter deux fausses bonnes idées qui circulent à gauche. La première : remplacer les droits des chômeurs par un revenu garanti financé par l'impôt. Ce serait, dans l'immédiat, faire un cadeau de 35 milliards d'euros - le budget de l'UNEDIC - aux employeurs, du même ordre de grandeur que le CICE... Le « salaire collectif » payé actuellement par les employeurs ne serait plus versé. Et ce serait au contribuable – soit pour l'essentiel aux salariés – de répartir de manière « plus équitable » une somme globalement plus faible de 35 milliards. Le rapport social serait déplacé du chômeur contre le contribuable. Bref, ce serait, pour les salariés battre en retraite dans le rapport conflictuel avec le patronat et accepter de partager la misère par l'impôt.

Deuxième fausse bonne idée : la modulation des cotisations (faire payer davantage pour les contrats précaires). En apparence, cette proposition semble frappée du coin du bon sens : il s'agirait d'inciter à l'emploi stable en « punissant » les « mauvais patrons ». Mais cette idée n'a que l'apparence de la bonne idée comme le laisse d'ailleurs soupçonner le soutien des économistes néo-libéraux (voir le rapport Cahuc) qui entendent promouvoir une généralisation de ce système d'*experience rating* sur le modèle des assurances-chômage des Etats-Unis. (Modulation absolue, chaque employeur payant pour sa propre pollution). Pourquoi est-ce une fausse bonne idée ? D'abord parce que les montants des cotisations sont trop faibles pour avoir un quelconque effet incitatif. Le doublement des cotisations en 2002 pour les intermittents n'a pas incité à une création massive de CDI... C'est même plutôt l'inverse qu'on a observé. L'augmentation des cotisations a suscité des difficultés financières pour les compagnies (en particulier les plus fragiles) qui les ont incitées à faire des contrats encore plus courts. Par ailleurs, si on voulait vraiment être incitatifs, il faudrait non pas moduler les cotisations, mais l'ensemble du salaire. Peut-on affirmer, par exemple, que travailler deux heures par ici deux heures par-là, pour une femme de ménage, n'est pas l'équivalent d'un travail de quatre heures pour un agent d'entretien en CDI ? La femme de ménage « flexible » mérite évidemment un salaire horaire beaucoup

plus élevé dans la mesure où, pour elle, parvenir à 35 heures par semaine relève de l'exploit, alors que c'est tout naturel pour l'agent d'entretien en CDI. Dernière raison d'écarter cette idée : la modulation contrevient au principe même qui fait la force économique de l'assurance-chômage (et de tous les systèmes d'assurance sociales) : la solidarité interprofessionnelle. Actuellement les employeurs payent, pour les salariés en CDI, environ 12 milliards de plus de cotisations que ce que perçoivent ces mêmes salariés, lorsqu'ils tombent au chômage. C'est un élément essentiel de viabilité de l'assurance chômage. Or demander aux employeurs qui ont recourt à des CDD de payer davantage, c'est implicitement demander moins aux employeurs qui ont recours à des CDI. C'est, autrement dit, menacer ces 12 milliards d'excédents qui permettent de financer les besoins de ceux qui connaissent le risque chômage de manière beaucoup plus certaine : les salariés en CDD, les intérimaires et les intermittents.

Pour finir, je dirais qu'adapter les droits des chômeurs n'est pas forcément très coûteux. L'expérience de la concertation autour des annexes 8 et 10 a montré qu'on pouvait faire beaucoup mieux, en restant dans un budget équivalent. Ceci dit, il est évident que de nouveaux droits supposent qu'on augmente les budgets consacrés aux droits des chômeurs. Les montants actuels sont très faibles (et en régression permanente eu égard au nombre de chômeurs). En 2013, l'assurance chômage représente environ 35 milliards d'euros et le RSA socle 6 milliards, soit environ au total 40 milliards d'euros. A titre de comparaison, la même année, les régimes de sécurité sociale représentent 450 milliards... Les dépenses d'indemnisation des chômeurs représentent en 2013, 1,9 % du PIB contre 2,8 % en 1985 (alors qu'on ne comptait alors « que 2 millions de chômeurs »). En d'autres termes, nous sommes collectivement de plus en plus riches, et nous consacrons une part toujours plus faible de ces richesses à des chômeurs qui sont beaucoup plus nombreux. Revenir au niveau de 1985 représenterait une dépense de 20 milliards supplémentaires, soit très largement de quoi commencer à étendre les annexes 8 et 10 à de nombreux salariés à l'emploi discontinu et à couvrir les chômeurs non indemnisés.

SALAIRE A VIE ET MAITRISE DE LA VALEUR CRÉÉE

(Christine Jakse, Réseau Salarial)

La commande initiale d'AC ! était d'aborder le salaire à vie. Dans l'optique de *Réseau salarial*, évoquer le salaire à vie sans évoquer la maîtrise de la valeur créée serait incomplet. Le salaire à vie est consubstantiel à la maîtrise de la valeur créée, car il reconnaît la qualité de producteur pour chacun d'entre nous, à partir d'un âge qui pourrait être de 16 ou 18 ans ; autrement dit, le salaire à vie ne se pose pas en termes de ressource monétaire capable de répondre à des besoins mais, bien au-delà, en termes d'institution politique capable d'attribuer à chacun un véritable statut politique de producteur.

La volonté de maîtriser la valeur créée, et donc de mettre en place un salaire à vie, part du constat qu'il existe dans le capitalisme, plusieurs institutions centrales, qui nous empêchent de maîtriser ce que l'on produit et qui alimentent des actionnaires improductifs et parasites : le « on » dans la formule « on produit » renvoie au fait que ce sont les salariés et les indépendants qui produisent, le capital prenant tout mais ne produisant rien. Ce n'est pas un scoop, Marx l'a parfaitement montré au 19^{ème} siècle mais ce point à rappeler est central, car il montre l'in vraisemblable absurdité de ce système : à ce jour, les salariés, dont les salariés de la cotisation sociale, et les indépendants produisent mais ne maîtrisent rien de cette production.

Je vais m'arrêter brièvement sur deux de ces institutions capitalistes, la propriété privée lucrative et le marché du travail. La propriété privée lucrative donne donc le droit à une poignée d'individus de maîtriser les décisions concernant une grande partie de la richesse produite et de s'en approprier une partie. La seconde, le marché du travail ou plus précisément le marché de la force de travail, comme l'explique très justement Marx, est l'incontournable institution capitaliste ; la force de travail étant seule capable de créer la valeur et la survalueur. A tel point que si l'on ne passe pas par le marché du travail, on est dénié comme porteur de la qualité de producteur : c'est le cas pour les chômeurs, les retraités et même les fonctionnaires, considérés comme des improductifs, pire comme une dépense publique. Et ce, alors même qu'ils produisent. Pour l'indemnité chômage, la rhétorique dominante explique même qu'elle est une dépense passive qu'il faut activer : c'est l'ensemble des réformes de l'Unedic (et de l'ANPE) depuis 1982, qui font de l'indemnité non plus un droit à salaire socialisé mais un droit à l'emploi assorti d'un revenu différé.

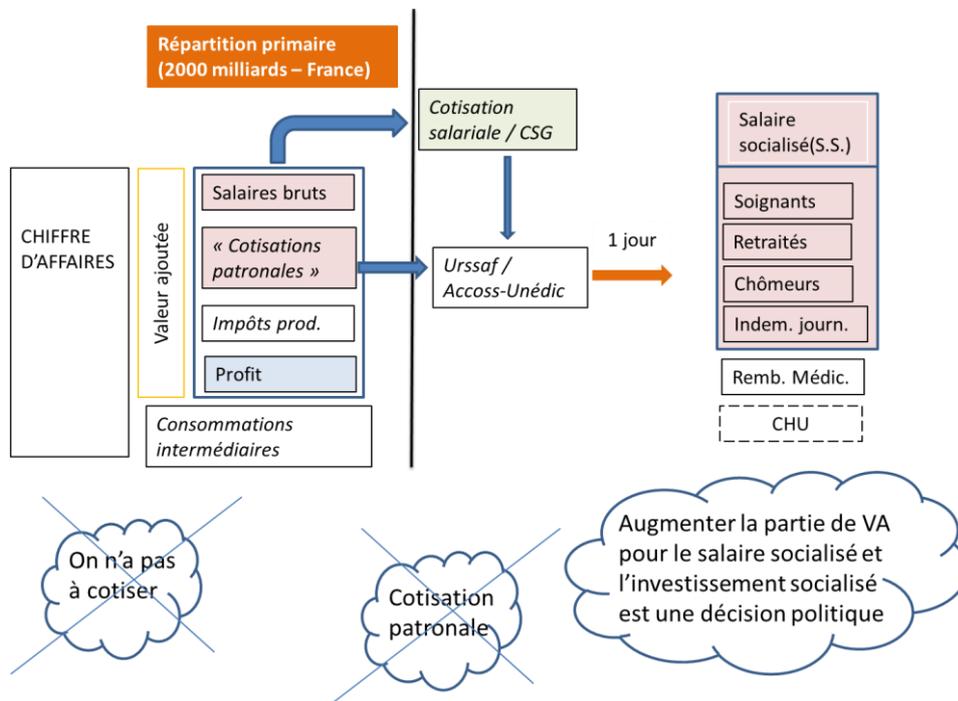
Or, on sous-estime une institution majeure, apparue en 1945, qui est à triple titre subversive et émancipatrice du capital : la « cotisation sociale patronale ».

D'abord, elle invente le salaire et l'investissement socialisés – que ne pouvait pas connaître Marx. Elle a en effet été capable d'instituer d'une part, le salaire socialisé – celui des parents, des chômeurs, des soignants, des malades, des retraités, et d'autre part, l'investissement socialisé dans les années 1960 avec les CHU. Le salaire socialisé reconnaît que chaque personne est potentiellement productrice de valeur, sans avoir à passer par le marché du travail et l'investissement socialisé prouve que les producteurs, c'est-à-dire les salariés, peuvent maîtriser la richesse créée.

Ensuite, répondant aux vœux du Conseil National de la Résistance, la cotisation invente une forme inédite de démocratie : elle est gérée jusqu'en 1967 aux deux tiers par les représentants des intéressés (des salariés compte tenu de la dominante professionnelle en France) dans le régime général de sécurité sociale - autant dire qu'ils enlevaient toujours la décision devant le patronat.

Enfin, la cotisation est préemptée sur la valeur ajoutée, c'est-à-dire qu'une partie de la valeur créée par les salariés et indépendants est prise pour financer les salaires et investissements socialisés (cf. schéma n°1). Evidemment, elle ne passe pas par les marchés financiers, il n'y a donc jamais d'accumulation financière ; mais aussi, du fait de la répartition primaire, elle n'est pas redistributive. C'est ce qui différencie la cotisation sociale de la majorité des formes de fiscalité, qui s'appuient en général sur les institutions du capital pour exister. Comprendre la répartition primaire permet de lever une confusion entre l'assiette du calcul de la cotisation – c'est-à-dire le salaire brut, qui laisse croire qu'elle est prise précisément sur le salaire, ce qui fait le jeu des réformateurs quand ils parlent de « coût du travail » ou de « charge sociale » – et l'assiette du prélèvement qui n'est pas le salaire brut mais la valeur ajoutée. Ceci a des implications importantes notamment sur le champ des revendications face aux contre-réformes entreprises depuis 30 ou 40 ans. C'est pourquoi je vais m'en expliquer.

Schéma n°1 : la cotisation patronale est une institution subversive du capital notamment car elle est relègue de la répartition primaire de la valeur ajoutée du pays



Lorsque l'entreprise vend ses marchandises, elle réalise un chiffre d'affaires, qui correspond au prix de vente multiplié par le nombre de marchandises vendues. Elle règle le coût des consommations intermédiaires - matières premières etc. - qui entrent dans la production des marchandises ; elle paie les salaires bruts (salaires nets plus cotisations salariales), les cotisations « patronales » – mal nommées, j'y reviendrai –, l'impôt sur la production et les importations² (forme atypique de fiscalité qui se rapproche de la cotisation patronale du point de vue du fonctionnement - mais pas de la gestion - et s'écarte donc des autres formes de fiscalité) ; le reste va au profit. Évidemment, plus le salaire brut et/ou plus la cotisation patronale est élevée, plus la part revenant au profit diminue.

L'ensemble, hors consommations intermédiaires fabriquées lors des années précédentes, constitue la nouvelle valeur créée l'année N par les salariés et indépendants. Cette valeur ajoutée – ou la production intérieure brute (PIB) - représente aujourd'hui, à l'échelle de la France, environ 2000 milliards d'euros. La répartition entre salaire, cotisation, impôt sur la production et profit est la

² C'est environ 5% du PIB. Ils se composent des éléments suivants :

- a) impôts sur les produits :
 - 1) taxes du type TVA ;
 - 2) impôts et droits sur les importations, à l'exclusion de la TVA, à savoir les droits sur les importations et les impôts sur les importations, à l'exclusion de la TVA et des droits sur les importations ;
 - 3) impôts sur les produits, à l'exclusion de la TVA et des impôts sur les importations ;
- b) autres impôts sur la production comme les impôts sur la propriété ou l'utilisation de terrains, bâtiments et autres constructions utilisés par des entreprises à des fins de production ou les impôts sur les émissions polluantes résultant d'activités de production.

Il s'agit de fiscalité liée directement à la production et aux importations ; c'est pourquoi ils sont pris dès la répartition primaire, contrairement à l'impôt sur les sociétés qui s'applique aux revenus tirés par le capital de la vente des marchandises.

répartition primaire : on voit bien que la cotisation patronale a le même statut que les salaires bruts et le profit du point de vue de son lieu de prélèvement. Elle n'est pas prise du salaire - ce n'est pas un coût du travail -, puisqu'elle est prise sur la valeur ajoutée. Le salaire brut n'est que l'assiette de calcul : j'insiste, l'équivalent de 40 % du salaire brut est pris sur la valeur ajoutée pour alimenter les caisses de l'URSSAF (ACCOSS, structure de recouvrement des URSSAF) et l'Unedic. On choisit ainsi politiquement d'affecter/de préempter 400 milliards d'euros à la cotisation sociale (dont 300 pour la cotisation patronale) parmi les 2000 milliards créés chaque année. Cette somme est transformée en une journée par les caisses de sécurité sociale et l'Unedic en salaires socialisés, ceux des soignants, des retraités (pensions), des chômeurs (indemnités), des malades (indemnités journalières), des parents (allocations familiales). Elle sert aussi à rembourser les médicaments, ressortant malheureusement de la sphère capitaliste, et, dans les années 1960, à financer avec l'impôt les CHU, aujourd'hui à financer les équipements médicaux. On est bien dans une logique de distribution, non de redistribution.

Quelles conclusions tirer de ce mécanisme, qui n'est en rien technique mais politique : trois principalement. La première, c'est que l'expression « cotisation patronale » n'a pas de sens, elle n'est en rien une cotisation - c'est-à-dire une sorte d'épargne que l'on mettrait de côté pour anticiper la réalisation d'un risque -, et elle n'est en rien patronale puisque la valeur ajoutée est produite par les seuls salariés et indépendants, pas par les patrons. Evidemment moins la cotisation patronale est élevée, plus il y a de chances qu'elle alimente le profit - et les actionnaires -, plus rarement le salaire direct quasiment bloqué depuis 1983/1984 (cf. le rapport COTIS sur le partage de la valeur ajoutée, réalisé à la demande de Nicolas Sarkozy en 2009).

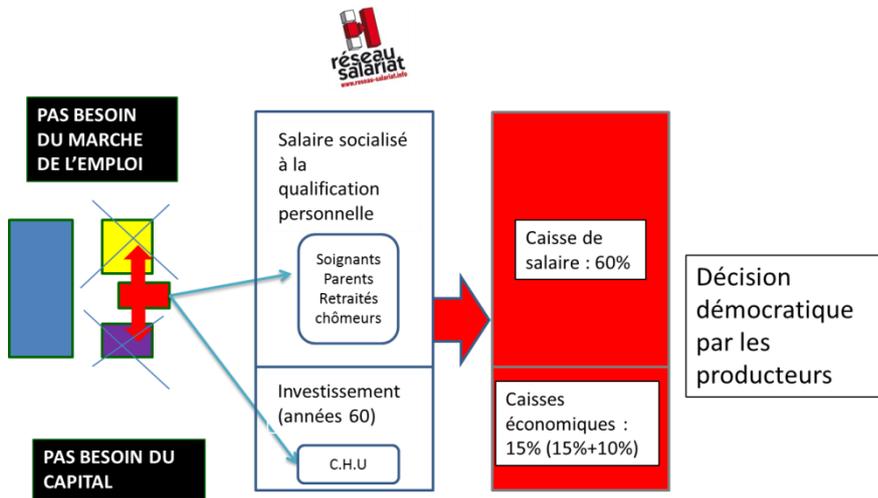
La deuxième conclusion, c'est que, puisqu'on est en flux, il n'y a pas lieu de « cotiser », de mettre de côté comme une espèce d'épargne gelée dans un congélateur : la transformation de la cotisation en salaires socialisés prend une journée. S'il n'y a pas lieu de cotiser, il y a encore moins lieu de cotiser longtemps. Ainsi, les réformes tendant à augmenter la durée de cotisation antérieure pour la retraite (43 ans depuis 2010) ou l'instauration des filières en 1982 puis de la stricte contributivité pour le chômage en 2009 (1 jour cotisé = 1 jour indemnisé) sont une aberration : on ne perçoit pas ce que l'on aurait mis de côté, puisqu'on n'a rien mis de côté ! Pour preuve, les enfants sont nos ayants-droit pour la santé, ils n'ont jamais cotisé et bénéficient du régime de santé ; les veufs ou veuves reçoivent une pension de réversion et n'ont jamais cotisé ; les premiers cadres partis en retraite en 1947 ont perçu leur pension complémentaire de l'AGIRC sans avoir cotisé. Il n'y a pas besoin d'avoir cotisé pour avoir droit à un salaire socialisé.

La dernière conclusion enfin, c'est que l'augmentation de la cotisation sociale est bien une décision politique, celle d'affecter plus, et à plus de monde, le salaire socialisé et de financer démocratiquement des investissements socialisés.

C'est ce que nous préconisons à *Réseau salariat*, symbolisé par son logotype (schéma n°2) : étendre le salaire socialisé, en le versant à partir de l'âge politique de 18 ans (ou 16 ans), dans une fourchette de 1 à 4 (1500 à 6000 euros par mois) correspondant à 4 niveaux de qualification personnelle ; parallèlement, étendre la logique de l'investissement pour les CHU aux investissements lourds, dans une caisse d'investissement. Autrement dit, l'alternative proposée par *Réseau salariat* est d'étendre la logique de la cotisation sociale à l'ensemble de la valeur ajoutée (rectangle bleu du schéma aujourd'hui réparti en salaires bruts - rectangle jaune -, en cotisation patronale - rectangle rouge -, en profit - rectangle violet), les 2000 milliards d'euros, d'une part, à des caisses de salaires à vie (60 %) en lieu et place du salaire direct issu du marché du travail, et d'autre part, à des caisses d'investissements socialisés en lieu et place du profit (15 % pour les gros investissements, 15 % en autofinancement maintenu dans les entreprises, et dont les choix relèveraient des producteurs, et 10 % aux coûts d'un service public gratuit). Dans cette optique, on préempte d'office 60 % de la valeur ajoutée au salaire

et 40 % aux investissements et au service public. Le caractère révolutionnaire de cette proposition tient dans le fait que l'on se débarrasse d'une part du *marché du travail* mais pas du *travail*, et d'autre part, du profit, bref du capital, devenu inutile ; ainsi, les 700 milliards d'euros de profit accaparés aujourd'hui autoritairement par le capital sur la valeur produite par les salariés et indépendants pour financer les investissements à hauteur de seulement 20 % du PIB, le reste allant aux dividendes et aux placements financiers, n'existent plus. Ils sont remplacés par les caisses d'investissements (15 %), l'autofinancement des entreprises (15 %) et 10 % de coût de fonctionnement des services publics (le salaire étant pris sur les caisses de salaire). Enfin, la gouvernance des caisses d'investissement s'inspirerait des caisses de sécurité sociale de 1945, dans une configuration démocratique, avec une gestion au-delà même des salariés ou de leurs représentants, pourquoi pas à géométrie variable selon les investissements. Ce point mérite évidemment un débat démocratique.

Schéma n°2 : alternative proposée par Réseau Salarial : extension de la logique de la cotisation patronale salaire a vie et caisse de cotisation économique



DÉBAT

Thierry, AC ! Loire : Dans certaines régions, 30 % des chômeurs ont plus de 50 ans, il y a un chômage énorme pour les plus de 50 ans. Si vous vous présentez pour un emploi, on vous dit : « On ne peut pas vous embaucher, parce que vous avez plus de 50 ans ». Que proposez-vous pour ces personnes ?

Jean Eric Hyafil, MFRB : Le MFRB veut juste remplacer le RSA par un revenu de base et maintenir les allocations chômage ; je veux répondre à cette inquiétude.

Karim, chômeur

Je suis au RSA depuis 2008. Je n'ai quasiment jamais travaillé malheureusement (ou heureusement).

En fait, quand vous parlez du salaire à vie, vous n'avez pas donné de montant. En ce qui concerne le revenu de base, j'ai assisté à plusieurs conférences où on proposait des montants bien inférieurs au SMIC, qui variaient entre le RSA et le SMIC. Et la question qui est posée, pour le coup, c'est : même si demain on touche un salaire à vie, est-ce que cela ouvrirait, par exemple, des droits à l'accès au logement pour les personnes qui sont en situation d'exclusion sociale ? Enfin, est-ce que ça résoudrait vraiment tous les problèmes d'extrême pauvreté et de précarité ?

Et puis l'autre question que je me posais, parce qu'on vit quand même sous une hégémonie culturelle plutôt libérale en ce moment, plutôt très à droite, donc quand vous présentez effectivement le salaire à vie au système médiatico-politique, qui est plutôt à droite, et qui ne jure que par le rendement et le néolibéralisme, je ne crois pas qu'ils vont vous laisser faire comme ça, franchement non. Donc, aujourd'hui comment comptez-vous vraiment vous battre sur le plan idéologique, intellectuel, culturel, pour essayer d'imposer ça ? Parce que finalement, ce qu'il nous faut aujourd'hui, c'est essayer d'avoir une mobilisation large et que le problème soit posé. Déjà, majoritairement les personnes qui sont ici sont « blanches » ; or, il y a toute une partie de la société qui se retrouve précarisée, parce que les personnes connaissent des problèmes d'exclusion liés à leur couleur de peau, à leur religion, à leurs origines etc. et qu'on a du mal à les mobiliser et à les réunir de notre côté. Cela pose la question de la convergence des luttes : aujourd'hui comment peut-on faire converger les luttes entre chômeurs, précaires et ceux qui sont en position de subir les discriminations ?

André Colin, Utopia

J'ai une question un peu naïve peut-être, sur le terme de « salaires ». J'ai beaucoup aimé la présentation de C. Jakse, je suis très sensible à tout votre argument sur la cotisation, c'est vrai qu'il y a beaucoup de projets de financements de revenus garantis qui ignorent la cotisation. Certains sont basés sur les travaux de T. Piketty, qui pourtant a indiqué dès le début de son travail que, dans sa

révolution fiscale, il ne s'intéressait qu'aux fiscalités des individus, jamais à la manne énorme de la cotisation patronale ou même des impôts qui pèsent sur les entreprises.

Donc, les cotisations c'est une chose, mais sur le terme de « salaire », là vraiment il y a un problème quand vous dites par exemple que les chômeurs ou les retraités ont un « salaire socialisé » ; c'est peut-être ainsi dans votre terminologie, mais il semble que finalement une retraite, ce n'est pas un salaire socialisé, c'est une forme de revenu. Et par contre, ceux qui ont un « salaire socialisé », ce sont les soignants, les fonctionnaires, mais alors là, en tant que salariés, ils ont aussi - comme toutes les personnes qui ont un salaire - un chef. Un salaire, ça veut dire un chef, le salarié c'est celui qui ne fait pas ce qu'il veut... Et ce n'est pas sans conditions, un salaire, c'est lié à un poste de travail, à un patron - qu'il soit du public ou du privé -, c'est un lien de subordination. Donc vraiment, là-dessus, je m'interroge beaucoup, parce que choisir *Réseau salariat* comme nom de réseau, on a quand même tout un pan de luttes sociales qui me semblent très proches des préoccupations qui nous réunissent aujourd'hui, qui se sont battues, même pendant des siècles, pour l'abolition du salariat ; et choisir ce mot là comme mot-étendard, c'est quand même une provocation à l'intérieur des mouvements de lutte pour la question socialiste, pour la fin de l'exploitation.

Claire, CIP : Juste une remarque sur la question de la cotisation, qui ne passe pas par le marché financier, qui est donc un « flux ». A partir du moment où l'UNEDIC, entre autres, finance « sa dette » en empruntant sur les marchés financiers, cela passe du coup par les marchés financiers, et il n'y a pas forcément de « flux », de cotisations etc.

Alain, AC ! : J'ai écouté avec grand intérêt les deux interventions. Assez curieusement, je n'ai rien entendu sur la réduction nécessaire du temps de travail, compte tenu des mutations productives. C'est un oubli qui va se réparer, parce que je suis inscrit parmi les prochains intervenants. En dépit de toutes les études chiffrées permises par l'informatisation, cette question est oubliée - comme dans la gauche politique et dans nombre de syndicats - et sans vouloir psychanalyser cela, je me demande pourquoi on oublie toujours la réduction de travail, sans laquelle on ne pourra rien faire, ni changer le rapport de force entre capital et travail, etc. C'est une erreur.

Françoise, ATTAC

Tout à l'heure, vous avez dit que financer un revenu par l'impôt, c'est faire un cadeau de 35 milliards au patronat. Les partisans du revenu de base ne parlent pas de réduire les cotisations patronales, ils parlent de financer un revenu supplémentaire par l'impôt, avec un impôt plus progressif. Donc il n'y a pas de cadeau au patronat, bien au contraire, puisque il y aurait un prélèvement sur les profits supérieur et un prélèvement sur les hauts revenus. Il n'y a pas que les patrons ou les propriétaires du

capital qui touchent de hauts revenus, il y a aussi ceux qui ont de très hauts salaires, des revenus très importants tirés de locations, de la spéculation et autres.

La deuxième chose, sur la question de l'unité des luttes et de la réunification de tous les acteurs, c'est qu'il faut éviter de faire la promotion d'une solution unique et exclusive des autres et de réfléchir en termes de solutions complémentaires, de façon à unifier tous les segments de la société qui ont intérêt à toutes ces solutions, de façon complémentaire.

Suzy Rojzman, CNDF : Pour le salaire à vie, je ne vous ai jamais entendu parler des femmes au foyer, alors je voudrais savoir ce qu'il en est ?

François, ex-AC ! Rhône

Je suis très proche du revenu de base. Donc, j'ai écouté attentivement encore les interventions de *Réseau Salarial* et cette proposition sur une continuité du salaire, qui s'inspire du modèle des intermittents du spectacle, et ce qui me frappe, plus le temps passe, c'est qu'en fait je ne sais pas où vous mettez la personne dans les deux cas. La personne a disparu complètement, elle est immédiatement qualifiée soit de « chômeur », soit de « producteur ». En fait, disons que pour que nous acceptions et pour que d'autres acceptent vos solutions, il faut une révolution cognitive, une révolution des catégories de perception qui me semble infaisable ; alors que la facilité du terme de « revenu », c'est que tout le monde comprend. En fait, c'est un grand modèle, c'est une théorisation de la réalité, et le problème, c'est qu'une théorie de la réalité n'est pas la réalité, mais une théorie, un peu comme le mot « chien » n'a jamais mordu personne. Et on sait ce qu'il est advenu des modèles tout prêts à l'emploi déjà par le passé. Enfin honnêtement ça fait peur quoi, ça fait paléo-marxiste...

Michel, Collectif des privés d'emploi de Vaux en Velin

J'ai une question à C. Jakse, je n'ai pas compris comment tu as introduit la cotisation patronale. Historiquement, comment ça s'est passé ? Avec les ordonnances de de Gaulle ? Je ne comprends pas très bien ce que cela change à la situation ; avant, il y avait uniquement la cotisation salariale, puis elle a été coupée en deux, il y a eu la part salariale et la part dite « patronale » ? En fait, celle-ci n'est bien évidemment pas patronale, et je ne vois pas pourquoi dans la présentation tu les sépare en deux, dans la mesure où effectivement la démonstration reste valable si tu parles de cotisations englobant la part salariale et la part patronale, toutes les deux proviennent de la production de richesses etc. Par contre, le fait de réintroduire l'histoire, ça permet de réintroduire aussi la prise du pouvoir du patronat sur une partie importante de la protection sociale en général.

Pour Mathieu Grégoire, je ne comprends pas très bien l'extension qui est faite de la lutte de résistance des intermittents à d'autres catégories éventuellement, de prendre ça comme modèle, alors qu'il me semble que ce qui se passe est quand même assez différent. Entre une bagarre d'une catégorie sociale - elle n'est pas la seule d'ailleurs - qui a essayé de préserver autant que possible son secteur de l'extension du pouvoir patronal, en s'appuyant d'ailleurs sur une conquête qu'ils avaient réalisée sur des aspects particuliers du règlement de la protection sociale les concernant. Mais je crois que sur ce qui a été fait par les intermittents, le raisonnement ne peut pas s'étendre mécaniquement. C'est vrai qu'ils ont préservé une capacité d'autonomie de leur boulot, et ça c'est quelque chose d'essentiel, mais la grande majorité des gens qui actuellement prennent les contrats précaires ne sont absolument pas dans la même situation, ils n'ont pas les mêmes armes... Par contre, il y a d'autres catégories, C. Jakse n'en a pas parlé, qui ont un autre point d'appui ; les fonctionnaires par exemple, s'appuient sur la qualification à vie pour pouvoir aussi résister et conserver une capacité d'intervenir sur le contenu même de leur travail, et ça me paraît important.

Ludovic, AC ! 19-20 : Une question technique à C. Jakse, je crois que vous avez dit que la cotisation patronale était prise en proportion de la création de valeur ajoutée ou en fonction du salaire ?

Christine Jakse : En proportion du salaire brut, mais retirée sur la valeur ajoutée.

Ludovic, AC ! 19-20 : Cela veut dire que finalement, l'employeur est toujours obligé de payer les cotisations en fonction du salaire qu'il verse, quelque part ?

Dominique, CIP

Je voulais simplement répondre à ce que tu disais tout à l'heure par rapport à la convergence, il est évident qu'on a du mal en ce moment, c'est très disséminé. Je devais aller à la manifestation pour les réfugiés. Je pense que ça va prendre. Donc, autre chose, moi je ne suis pas plus pour 1945, même si c'est une très belle conquête, ni pour 2003, je suis pour 2015 aujourd'hui, c'est-à-dire qu'il y a des zones à défendre, qui aujourd'hui ne défendent pas simplement des bouts de terrain. Ils défendent aussi des formes sociales de vie qui ne sont pas sur du service public ou autre chose, mais sur « Laissez-nous vivre et fabriquer et pratiquer et échanger autrement ! ». C'est-à-dire que c'est vrai, quand on parle du salariat ça repose sur une forme de production qui est très mortifère et qui ne fait pas de lien entre les êtres. Et ce qui fait du lien entre les êtres, c'est peut-être quelque chose à inventer. Je ne dis pas qu'il faut revenir au moyen-âge, mais il y a des formes de liens qui s'opèrent justement dans l'échange, dans d'autres formes de rapports... Bon la lutte, elle passe parce que vous proposez, c'est évident, par l'extension du salaire différé et autres, faire baisser les actifs dans le marché du travail et faire monter toute cette possibilité de pratiquer un travail qui n'est pas un travail dans le marché, c'est-

à-dire ce qu'on appelle « l'emploi », mais qui est un travail qui produit des richesses, lesquelles richesses s'échangent. Un slogan que j'aime employer, c'est : « le travail crée des richesses, l'emploi des horaires », parce qu'on sait très bien qu'on nous met dans des horaires pour contrôler les populations. C'est d'ailleurs pour ça qu'on n'arrive même pas à ouvrir des portes, à dire : « bonjour madame, asseyez-vous, je vous offre un coup à boire », c'est fini. On est dans un égoïsme à cause justement d'une certaine pratique des droits sociaux, on est tombé ici en France par exemple dans une forme d'égoïsme, on n'est même plus capable d'avoir de la solidarité de façon à être humains, on n'est même plus dans une forme de fraternité, on est très coincés ici en France.

Louis Marie Barnier

Quand y a quelques années, nous avons débattu de l'idée de la continuité des droits, nous ne passions pas forcément par le revenu, en affirmant des droits sociaux tels que le logement, la santé, etc. Il y a des systèmes de gratuité qui répondent à des besoins immédiats, et du coup, c'est vrai que la discussion sur la convention UNEDIC dans quelques mois polarise notre discussion autour des questions de revenu, alors même qu'il y a beaucoup de droits, que même d'ailleurs tous les droits peuvent être remplis à partir du service public et de la notion de gratuité. Ce qui permet d'ailleurs de créer d'autres systèmes de solidarité entre travailleurs pauvres, travailleurs précaires, chômeurs et qui permettent de dépasser toutes ces coupures liées à des statuts. Même si en même temps, il y a très largement des droits qui sont liés aussi au fait qu'on est chômeur, précaire et pas simplement salarié au sens le plus large possible dans la société. Voilà, moi je suis vraiment sur les points de départ d'AC ! qui étaient : « un emploi c'est un droit, un revenu c'est un dû » ; et je pense que cette force de lier les deux revendications continue et s'exprime toujours, y compris dans la tête des salariés qui réclament des emplois à temps complet, des emplois décents, etc. c'était mon propre point de vue.

Mathieu Grégoire

Je suis d'accord avec beaucoup de choses qui ont été dites. Simplement, sur la question du salaire, il me semble qu'il ne faut pas se prendre la tête sur la définition... Un salaire, c'est assez simple, c'est quelque chose qui part du compte d'une entreprise et qui va sur le compte d'un salarié. Il se trouve que le salaire direct, c'est celui que vous verse votre entreprise à vous en tant que salarié, mais qu'ensuite, à cette occasion-là, l'ensemble des entreprises verse à l'ensemble des salariés un salaire collectif, qui finance la protection sociale en France. Donc, si vous n'avez pas ça, comme c'est le cas aux Etats-Unis, votre entreprise va vous financer votre assurance maladie à vous, et donc par exemple, on a vu Facebook proposer à ses salariées féminines de congeler leurs ovocytes. Bon pourquoi pas ? Mais dans ce cas-là effectivement, on est dans un salariat qui ressemble plus au salariat du 19^e siècle, où tout ce que vous avez dépend de votre employeur.

La force du salariat en Europe et en France en particulier a été de dire : « on va mutualiser une certaine partie du salaire ». Le salariat a pris le pouvoir sur cette partie du salaire collectif, cette partie-là qui avant était notamment versée dans un esprit paternaliste, par un employeur qui voulait contrôler sa main d'œuvre, etc. Donc il me semble qu'au lieu de dire : « on est pour l'abolition du salariat », il faut dire : « est-ce qu'on est encore au 19^e siècle, est-ce que le salariat que nous avons sous les yeux, c'est le salariat que voit Marx ? » Est-ce que c'est le salariat que voit la CGT naissante ou un nouveau salariat qui a progressé, qui a gagné des droits et qui, en ce sens-là, doit être défendu ? Ce n'est pas de défendre le salariat pour défendre l'exploitation, la subordination, etc. C'est de défendre ce qui, dans le salariat, a été une prise de pouvoir des salariés et qui dépend forcément du fait qu'on a la main sur les employeurs. Mais ça reste dans le salariat, parce que quand les chômeurs manifestent, quand il y a une convention d'assurance chômage, on ne manifeste pas n'importe où, on manifeste sous les fenêtres du MEDEF, et le rapport social qui est en jeu, c'est un rapport social de salariés étendus à des employeurs, le MEDEF. Ce n'est pas votre employeur, c'est le MEDEF, mais on reste dans ce rapport social-là et sortir de ce rapport social-là, ça veut dire qu'on va aller manifester contre le contribuable, contre le siège des poujadistes qui vont dire : « non, mais nous on ne veut pas payer d'impôts, etc. »

Donc, il y a un danger au niveau du financement. Avec le revenu de base, nous sommes d'accord sur beaucoup de choses, il y a des complémentarités très fortes sur l'essentiel (le fait qu'il y ait un revenu garanti inconditionnel, etc.) Mais la question technique qui se pose derrière, c'est la question du financement et là-dessus, il y a des discussions. Il me semble qu'il y a une erreur à considérer qu'il faut faire payer au contribuable ce qu'on peut faire payer dans le cadre d'une histoire sociale, et on n'est pas dans une théorie abstraite, on est dans l'histoire de deux siècles de salariat, de conquêtes sociales, qu'il faut poursuivre et maintenir, dans un rapport de force avec le patronat. Nous n'avons pas à dire au patronat : « excusez-nous, ça fait deux siècles qu'on se bat, mais finalement on va se démerder entre nous pour financer ce qu'on va pouvoir, sur la misère que vous allez nous laisser. » Parce qu'au fond c'est un peu ça l'enjeu : est-ce qu'on redistribue la misère que nous laisse le patronat, ou est-ce qu'on se bat avec le patronat pour augmenter la part qu'on va se partager ?

Christine Jakse

Sur le salaire à vie, nous envisageons un montant qui oscillerait entre 1.500 euros et 6.000 euros avec des épreuves de qualification, puisqu'on adosse en fait le salaire socialisé à la qualification, non pas à la qualification professionnelle, comme elle existe aujourd'hui dans le secteur privé, mais à la qualification personnelle, qui est le grade du fonctionnaire qu'il transporte partout et qui n'est qu'ascendante et signale en fait que l'individu a un potentiel de production et de décision sur la production que n'avait pas le salarié avant. Et je rejoins Mathieu, ce n'est pas le salariat du 19^e siècle,

qui était payé à la pièce ou à la tâche, c'est-à-dire à la productivité. Ce que nous proposons, c'est évidemment de ne pas retomber dans cette aliénation absolument déplorable, mais d'adosser le salaire à vie à la qualification personnelle de l'individu. Et dans les luttes sociales, l'élément essentiel, ça a été la création des conventions collectives, qui ont mis en place les fameuses grilles salariales, qui nous ont permis de nous émanciper de ce salaire à la pièce et à la tâche.

Les femmes au foyer, bien évidemment, seront payées par un salaire à vie, comme tout individu et tout salarié. L'individu est au cœur de notre réflexion, contrairement à ce qui a été dit, c'est l'humain qui est au cœur de notre réflexion. On donne l'impression de faire de la théorie, ce n'est pas du tout de la théorie, on est en train de réexpliquer les fondements de la sécurité sociale. Puisque l'idéologie dominante a été tellement forte, qu'elle a occulté cette histoire de la sécurité sociale, à tel point d'ailleurs qu'on dit ici que les ordonnances de la sécurité sociale ont été signées par De Gaulle. Pas du tout, elles ont été signées par Parodi et mises en œuvre par Croizat - ministres communiste. De Gaulle n'en voulait pas de la sécurité sociale, il a tout fait d'ailleurs pour la casser et il a pris les décisions qu'il fallait dans les années qui ont suivi pour commencer son démantèlement. Donc, notre exercice à nous *Réseau Salarial*, ce n'est pas du tout de faire de la théorie, c'est de présenter des choses que l'on ignore, qui ne sont même pas apprises à l'école, sur l'histoire de la sécurité sociale et de remettre au cœur l'humain. Je pense qu'il y a une incompréhension, du coup, de ce qui a été dit.

Effectivement, il y a eu historiquement deux cotisations, il y a eu la cotisation salariale et la cotisation patronale, bien antérieurement d'ailleurs aux assurances sociales des années 1930, puisqu'il y a eu une double initiative en fait, une initiative du patronat qui était dans l'optique du paternalisme, de créer la cotisation patronale qui venait abonder des comptes et qui fonctionnait en capitalisation, et la cotisation salariale qui émanait du salariat bien évidemment, avec des caisses de secours et des caisses de résistance, les anciennes caisses d'affinité, qui étaient financées en partie par le salariat. Donc historiquement les deux ont existé, sauf qu'elles ne fonctionnent pas tout à fait de la même manière, c'est pour ça que je les dissocie. Celle qui est vraiment révolutionnaire c'est la cotisation « patronale », mal nommée malheureusement. La cotisation salariale est plus ennuyeuse, parce qu'elle est intégrée dans le salaire brut ; si elle augmente et que le salaire brut n'augmente pas d'autant, évidemment cela diminue le salaire, c'est pour ça qu'elles sont vraiment différentes les deux, en réalité, et ce n'est pas un problème technique, c'est un problème politique.

Sur le rapport de force, cette question évidemment revient à chaque fois, c'est à nous à le créer le rapport de force. Moi je suis désolée de me référer toujours à l'histoire, mais en 1945, le rapport de force nous était favorable. Alors, il y a ce retournement intellectuel à faire, parce qu'on a derrière nous 70 ans, disons 40 ans d'idéologie dominante, où on nous assène l'emploi, le marché du travail et

l'employabilité, l'activation des dépenses passives, la sécurisation des parcours professionnels. La CGT avait inventé la sécurité sociale professionnelle, qui est un beau projet, mais malheureusement elle a perdu par rapport à ça. C'est la sécurisation professionnelle de la CFDT qui l'a emporté, c'est-à-dire la flexisécurité, ça a été dit tout à l'heure. Donc le rapport de force, c'est à nous de le construire, c'est ce que nous sommes en train de faire, évidemment on aimerait bien être des milliers, voire des millions, mais il est à conquérir, comme il a été conquis dans les années 1945-50 jusqu'à 1970. Je suis assez optimiste de ce point de vue, je pense qu'il y a en ce moment un mouvement qui prend, pas assez fortement dans le cadre des organisations syndicales et des partis politiques, qui prend des formes un peu différentes, mais qui est là à mon avis.

CONTRE LE CHOMAGE, LA PRÉCARITÉ : DE LA NÉCESSITÉ D'ARTICULER UN ENSEMBLE DE PROPOSITIONS (Catherine Lebrun, U. S. Solidaires)

Nous avons choisi chacun un thème précis, alors qu'en réalité toutes les questions abordées sont à plusieurs entrées et qu'il s'agit d'articuler un ensemble de propositions pour construire un projet alternatif.

Avant de parler du *nouveau statut du travail salarié* que nous proposons face aux licenciements, je voudrais dire plusieurs choses. La question qui nous est posée, c'est : « comment abattre le système capitaliste et proposer un autre modèle social, quels sont les leviers les plus efficaces pour cela ? » Il n'y en a pas qu'un seul. Il n'y a pas la mesure magique qui ferait tomber le système de lui-même, mais un ensemble de mesures. On ne peut pas aborder ces problématiques sans les inscrire dans l'analyse de l'évolution du capitalisme mondialisé, de ses effets sociaux et des rapports de force. Il y a eu un tournant libéral du capitalisme au niveau international dans les années 1980, qui fait que les problèmes qui se posent aujourd'hui par rapport au salariat n'ont plus rien à voir avec ceux qui se posaient dans les années 1970. Il y a eu la révolution numérique, une extension de la sphère de la marchandise, une volonté de transférer sur la collectivité ce que les patrons et les néolibéraux appellent les « charges sociales »... Tout cela pose des questions nouvelles aux syndicats, comme aux associations ou aux partis politiques. Raisonner avec une grille d'analyse limitée à la situation de la France et en dehors du cœur même du rapport capital/travail, c'est se condamner à une impasse stratégique.

Toutes les propositions doivent être contextualisées et articulées entre elles, afin de donner toute sa cohérence à la contestation de l'ordre établi et d'aller vers une maîtrise démocratique et collective d'un modèle social post-capitaliste. Décréter qu'il existe LA mesure miracle résumant la rupture avec le système capitaliste (que ce soit sur le revenu, le salaire socialisé ou la RTT...) est un leurre, car c'est trop réducteur. La réponse ne peut pas être unique, cela ne permet pas de penser collectivement de façon pertinente. C'est un ensemble de propositions à plusieurs niveaux qui peut dessiner un projet alternatif.

Enfin, face à ces multiples propositions, il est nécessaire de clarifier ce que chacun met derrière les mots (salariat, revenu ...) de définir ces mots. Il y a des définitions économiques, sociologiques, il y a une confusion des esprits par rapport à cette sémantique, cela pose problème dans le débat, car on ne s'entend pas - j'inclus les syndicats là-dedans.

Sur certaines propositions comme le revenu de base, il en existe mille et une versions. C'est l'auberge espagnole. Cela va des théories libérales qu'on voit resurgir maintenant, jusqu'à des théories plus sophistiquées, qui ne mettent pas en opposition (comme je l'ai entendu tout à l'heure) la bataille sur les droits des chômeurs et la bataille dans la sphère du travail. Une articulation entre tout cela me paraît plus intéressante. Le numéro 67 de la revue *Economie et politique* rend compte de confrontations entre des points de vue très enrichissantes - notamment le débat entre J. M. Harribey et C. Vercellone. Ce sont des débats plus approfondis, pas à coups d'anathèmes.

Ni émancipation à minima ni modèle social de défaite

La lutte pour l'émancipation et la rupture avec le système capitaliste ne peut pas être à minima ou aboutir à un repli sur un modèle social de défaite. C'est sans doute là que réside le fond du débat avec les théories monothématiques du revenu universel ou du salaire à vie.

Si les uns et les autres, nous avons l'ambition de regagner l'hégémonie des idées face au rouleau compresseur de la pensée unique libérale, et si ne voulons pas nous satisfaire d'un entre soi autour de débats idéologiques, il est nécessaire de donner une cohérence aux différents niveaux de réponses alternatives.

- *Comment montrer qu'une alternative est possible ?*

Il faut convaincre de la nécessité d'avoir un projet de société commun. Il nous faut donc articuler la revendication du temps libre et d'une transformation du travail, avec l'exigence de la continuité du revenu et de la gratuité de satisfaction des besoins fondamentaux. Tout cela dans la perspective d'une transition écologique devenue incontournable.

Il est également indispensable d'intégrer la dimension de genre dans chacune des propositions, afin de mesurer leurs impacts possibles sur la situation des femmes, dans un contexte de maintien des rapports d'oppression et de domination.

- *Comment convaincre de manière large qu'un autre modèle social est possible ?*

Nous devons avoir le souci d'articuler les mesures immédiates ou d'urgence (telles que l'augmentation des salaires, des allocations chômage, des minima sociaux etc) qui sont décisives pour la vie quotidienne de tous, avec des revendications transitoires ou intermédiaires qui commencent à entamer le pouvoir patronal et les logiques capitalistes, et avec un projet de société alternatif global. Ces trois niveaux de réflexion doivent être articulés de façon à montrer qu'on peut avoir un projet. Il manque actuellement un projet utopique, même dans les partis. Pour construire un rapport de force, il faut convaincre une majorité de personnes de la nécessité d'un projet collectif. Certaines propositions poussent plutôt à l'individualisme et ne permettent pas d'avoir un projet collectif d'une autre société. Cela se discute.

- *Comment faire avancer la démocratie sociale et la liberté ?*

Il n'y aura pas de liberté réelle sans remise en cause des mécanismes d'exploitation dans la sphère salariée ; la « semi-liberté » permise par un revenu de base, ce ne serait pas la liberté. Le temps passé hors de la sphère de la production ne peut devenir libre que si on change de logique, contre le droit de propriété et pour une autre répartition des richesses. S'imaginer qu'on pourrait toucher un revenu et vivre libre dans son coin, sans toucher aux rapports d'exploitation dans la sphère du travail salarié, ce n'est pas une utopie (quel que soit le montant avancé de ce revenu), c'est une illusion totale. Un revenu comme ça ne permettrait pas de libérer tout le monde.

La question de la démocratie sociale est inséparable de tout projet d'émancipation. Ce n'est pas dissociable de la lutte entre le capital et le travail. Répondre à la question : « qui décide de quoi ? » est fondamentale. Qui décide des finalités productives ? Qui décide des priorités sociales ? Qui, au sein de la collectivité, décide de la répartition des statuts sociaux et par quels mécanismes sociaux décide-t-on de la répartition entre la production des biens communs et les activités individuelles... La RTT avec maintien du salaire et embauches correspondantes, l'évolution du partage de la valeur ajoutée entre salaires et profits, ou encore l'exigence d'un nouveau statut du salarié déconnecté de l'occupation d'un emploi etc, tout cela ne suffit pas. Certaines questions, que ce soit dans le cadre du système que l'on combat, ou dans la perspective d'une autre société post-capitaliste, ne peuvent pas être éludées, si l'on veut redonner une perspective et un sens à l'action collective : contestation du droit de propriété, réactualisation de la problématique autogestionnaire, remise en cause du productivisme et engagement dans la transition écologique etc. Repenser un projet autogestionnaire, il y a des

expériences (même modestes) qui se concrétisent dans quelques pays avec la crise. Ces questions ne sont plus abordées même par le mouvement syndical.

Les partisans du revenu universel, comme ceux du salaire à vie, contournent ces questions et par là même, s'enferment dans une autolimitation du projet d'émancipation.

Il faut articuler lutte contre l'exploitation et lutte contre l'oppression. La distinction entre travail et emploi ne doit pas, pour autant, conduire à un raisonnement binaire. Il n'y a pas d'un côté des activités salariées aliénées et inutiles et de l'autre des activités non salariées « vertueuses » et épanouissantes. Les unes et les autres peuvent s'avérer socialement inutiles pour le bien commun, voire néfastes écologiquement. Enfin, la véritable question est celle des rapports sociaux qui structurent les unes et les autres, et singulièrement les rapports sociaux de sexe. Par exemple, nombre de partisans du revenu universel ne prennent pas en compte le risque de renforcer l'assignation des femmes au rôle domestique, avec quelque chose qui pourrait déboucher sur un « salaire maternel ». Cette dimension de l'oppression, il faut aussi l'intégrer.

Bien d'autres questions se posent. Une autre question est sous-jacente à toute revendication : « Qui paye et à quelle hauteur ? » Cette question est tout aussi incontournable, surtout quand on revendique une autre répartition des richesses, qu'elle soit sous forme de socialisation des moyens de production ou sous forme de monétisation individuelle.

Quid des autres pans de la protection sociale (chômage, allocations familiales et retraite) ? Pour certains, le revenu universel se substituerait à toutes les autres prestations sociales et serait d'un montant de 700 à 800 euros, voire au seuil de pauvreté. En cas de cumul avec les autres revenus du travail salarié, en quoi cela diffère-t-il du RSA, et en quoi cela ne serait plus une trappe à bas salaires ?

De même, la théorie du « salaire à vie » se limite à prôner l'universalisation de la cotisation sociale et de la qualification, sans penser les formes d'une autre organisation sociale par rapport à celle du marché.

Dans l'hypothèse d'une société post-capitaliste, la question du revenu monétaire issu du travail se poserait autrement. Elle serait le fruit d'une détermination démocratique de la société, des critères du montant du revenu monétaire et de l'accès gratuits aux services collectifs. Dans ce cadre, la question d'un revenu universel s'articulerait avec des contreparties de gestion solidaire des activités socialement utiles.

Quelques pistes possibles

Quelques principes peuvent guider la réflexion : faire reculer les rapports marchands, répartir autrement les richesses, développer la gratuité des moyens de satisfaction des besoins fondamentaux, opérer la transition écologique. C'est à l'aune de ceux-ci que sont légitimes les exigences d'un système d'assurance-chômage de haut niveau, non conditionnel, d'un autre partage de la valeur ajoutée entre salaires et profits (y compris en augmentant la part des cotisations sociales dites « patronales »), d'une réduction du temps de travail massive, etc... Cela implique aussi des investissements massifs dans les services publics, l'arrêt de tous les grands projets inutiles.

Face aux licenciements, l'interdiction des licenciements dans les entreprises qui font des bénéfices serait une bonne chose, mais cela ne répond pas à l'ensemble des situations, il faut réfléchir à une autre proposition, qui suppose un rapport de force important, celle d'un nouveau statut du salarié qui supprime les effets sociaux des licenciements. Exiger la transférabilité des droits sociaux, de nouveaux droits relatifs à la formation et à l'intervention des salariés dans les entreprises, une nouvelle définition des critères du licenciement économique, un service public de l'emploi, etc...

Ces droits nouveaux ne doivent pas couvrir une libéralisation du régime des licenciements mais, bien au contraire, être accompagnés d'un contrôle renforcé par les représentants des salariés dans les entreprises, un renforcement des moyens de l'inspection du travail et des tribunaux des Prud'hommes.

Il faut en plus 3 choses :

1) **Maintien du socle contractuel.** La loi doit fonder un nouveau statut du salarié sur le principe de déconnexion des droits du salarié de l'emploi occupé. Lors des périodes intermédiaires entre deux emplois, les rémunérations doivent être garanties intégralement, le salarié conserve son salaire et ses droits sociaux. Cette continuité des droits sociaux - y compris la protection sociale (couverture santé, retraites) - serait la reconnaissance d'un statut professionnel permanent.

2) **Concernant les reclassements, obligation de résultat non limitée dans le temps.** Actuellement, les reclassements, simples mesures cosmétiques, sont uniquement considérés comme une obligation de moyens ; quand ils aboutissent, ils débouchent le plus souvent sur des déclassés professionnels et des emplois précaires. Cette obligation de reclassement devrait devenir une obligation de résultats, avec reclassements dans des emplois équivalents et à rémunérations égales. Elle se concrétiserait à plusieurs niveaux, de l'entreprise au groupe, du sous-traitant au donneur d'ordre, à la filière de production, au bassin d'emploi, à la branche professionnelle ou à la région.

3) **Fonds patronal mutualisé, comme cela existe pour les accidents du travail.** La question fondamentale est de changer de perspective et de renverser la « charge » du financement des droits sociaux. La question de la responsabilité sociale et financière des entreprises ne peut pas être traitée par branche ou par bassin d'emploi (comme le dit la CGT), car il faut partir de la responsabilité de l'entité collective patronale. C'est la condition d'une égalité de traitement de l'ensemble des salariés, quelles que soient la branche, la taille ou la localisation de l'entreprise. La mutualisation du financement patronal doit être totale.

Le système capitaliste concurrentiel utilise les licenciements comme une variable d'ajustement dans la guerre à la captation des profits. Les salariés des grandes entreprises comme ceux des PME, n'ont pas à faire les frais de cette concurrence. C'est pourquoi le financement des droits attachés au nouveau statut du salarié, par un fonds patronal mutualisé à une échelle nationale, instaurerait la responsabilité du patronat comme entité collective. Seul un financement mutualisé à l'échelon national garantirait à l'ensemble des salariés, des grandes entreprises comme des PME, les mêmes garanties sociales : versement d'un salaire de continuité pendant les périodes où ils seraient hors emploi, financement des services chargés de leur formation ou de leur reconversion, voire continuation d'activités reprises par les salariés d'entreprises mises en faillite.

En conséquence, le système d'indemnisation du chômage à proprement parler serait consacré aux seuls primo-demandeurs d'emploi, avec un financement sur des fonds publics.

Cette proposition intermédiaire ou transitoire ne supprimerait pas le pouvoir patronal mais le mettrait en cause et modifierait largement le rapport de force.

Reconstruire ensemble une utopie

Comment construire le rapport de force ? Nous sommes en minorité aujourd'hui, sur la nécessité d'un nouveau projet social. Pour pouvoir reconquérir l'hégémonie des idées, il nous faut être clairs sur nos idées et être capables de tenir compte de la réalité des rapports de force et de voir concrètement comment on peut les amener plus loin. Quelles sont les revendications qui unifient le salariat dans toute son hétérogénéité ? On ne peut pas avoir une vision des revendications uniquement sectorielle ou catégorielle.

TRAVAIL, ROBOLUTION, REVENU DE BASE

(Alain Véronèse, sociologue, AC !)

"Nous nous dirigeons vers une société de travailleurs sans travail ; on ne peut rien imaginer de pire."

Hannah Arendt. *La condition de l'homme moderne*.

Une bonne nouvelle : la réduction du temps de travail (RTT) a lieu tous les jours, nous pouvons le vérifier chaque mois, avec la publication des chiffres du chômage. Depuis plusieurs décennies, la croissance du chômage est irrépessible. Bonne nouvelle ? Pas pour tout le monde... Mais pour le capitalisme, oui, le rapport de forces lui est chaque jour plus favorable. Selon la formule : *le partage de la valeur ajoutée se fait en fonction du rapport de force capital/travail. Le taux de chômage est un élément essentiel de ce rapport de forces*. Cette "victoire" du capitalisme entraîne des contradictions internes qui ne sont pas minces... Croissance problématique, baisse tendancielle du taux de profit...

Robolution, i.e., informatisation, numérisation, automatisation... les gains de productivité sont énormes, "pharamineux" (je vais y revenir). Mathématiquement, si les gains de productivité sont supérieurs à l'augmentation de la production (grossièrement le PIB) se dégage un surplus de main d'œuvre, et à défaut de RTT, les surnuméraires sont mis au chômage. C'est observable tous les jours.

De façon plus radicale (à la racine), l'édifice théorique, idéologique, culturel du capitalisme est fort fragilisé. Ce qui accélère la mise en place de béquilles et de faux-nez productivistes ("ubérisation" et "bullshit jobs").

Du côté de la gauche politique et syndicale, la riposte théorique n'est pas au niveau des enjeux de la période. Les revendications, comme les actions (fort mesurées) ont du mal à convaincre et à mobiliser. Le ciel est sombre, l'horizon d'attente est fort bas... Il est vrai que le nouveau patron de la CGT a récemment déclaré que les 32 heures, c'est une idée moderne. Madame Taubira a également évoqué la question au détour d'une intervention. Ceci dit, la RTT ne fait pas les gros titres de l'affiche syndicale, n'est pas à l'ordre du jour, comme revendication primordiale, fondamentale.

Nous sommes à l'aube d'un changement de civilisation.

Robolution : « ... avec l'automatisation totale, une nouvelle explosion d'insolvabilité généralisée se prépare, bien pire que celle de 2008. [...] Le 13 mars 2014 Bill Gates déclarait à Washington qu'avec la software substitution, c'est à dire qu'avec la généralisation des robots logiques et algorithmes pilotant des robots physiques [...] l'emploi allait drastiquement diminuer au cours des 10 prochaines années, au point de devenir une situation exceptionnelle. » (*La société automatique*. Bernard Stiegler, Fayard, 2015, p. 14,15.)

Face à ce constat d'insolvabilité croissante (l'emploi ne nourrit plus son homme), le revenu de base est présenté comme une solution par nombre d'associations et d'analystes économistes. La bibliographie en fin de ce texte peut permettre une approche fine et documentée.

Revenu de base. Principe et définitions

Différentes appellations pour le même principe : revenu de base, allocation universelle, dotation inconditionnelle d'autonomie, revenu garanti... Avec des nuances quant à la délimitation et au montant, mais une base politique, culturelle commune : un revenu inconditionnel accordé à tout citoyen, revenu individuel déconnecté de l'emploi et même de l'employabilité ; le revenu de base est (serait) en pure théorie accessible à 65 millions de personnes, ce quelle que soit leur richesse ou leur pauvreté

économique. Certains auteurs envisagent un taux réduit (de 50 %) pour les mineurs.

Les revendications "historiques" d'AC! : un revenu (au moins le Smic) avec ou sans emploi, ce n'était pas le revenu de base, car ce n'était pas totalement déconnecté de l'emploi, c'était en attendant le plein-emploi... Logique : en 20 ans les choses ont évolué. Les contradictions du capitalisme se creusent, la non-affectation des gains de productivité (en RTT, notamment), produit une masse croissante de surnuméraires, d'inutiles au monde

La société automatique (de nouveau)

Est en marche, et à vitesse croissante, une révolution dans la production (cf. *robolution* - vu plus haut). Informatique, robotique, systèmes cybernétiques "intelligents", subtils algorithmes à vocations prédictives... On peut imaginer une production quasiment sans producteurs - avec un minimum de techniciens et de manutentionnaires périphériques.

Sur ce point, la documentation est abondante. Après André Gorz, Robert Kurz, Anselm Jappe, Dominique Méda (qui n'est pas favorable au revenu de base), Baptiste Mylondo, Jeremy Rifkin (d'un optimisme technologique inconsidéré), sans compter les "distributistes", qui ont prévu *La grande relève* de l'homme par la machine, dès les années 1930 (cf, l'association, les livres de Jacques Duboin et ses continuateurs).

Dans les périodiques de différentes obédiences : Le Nouvel obs, l'Humanité, Politis, Les échos, Le Monde, L'expansion... le constat est identique (les préconisations économiques ne le sont pas), le travail est une valeur en voie de recomposition.

Une bonne synthèse est abordable dans *Le rapport d'Oxford*, significativement intitulé "*Race against the machine*" (Course contre la machine), le diagnostic des auteurs fait valoir que d'ici deux décennies près de la moitié des emplois auront disparu (47 %). Certains de ces emplois, qui sont encore aujourd'hui occupés par les classes moyennes supérieures, deviennent superflus.

Plus de 225 000 robots ont été vendus en 2014, en France. L'installation s'accélère. Une productivité en augmentation de 30 % (perspective pour 2025) est prévue, avec une réduction du coût du travail de plus de 18% (réduction de la masse salariale). La tendance est mondiale (globalisée) : en Chine *Foxconn*, qui fabrique le *hardware* de nos ordinateurs et téléphones portables, prévoit d'investir 17 milliards de dollars pour économiser un million d'emplois. En Europe, dans l'industrie allemande (très compétitive), la productivité (c'est à dire la valeur ajoutée brute par heure travaillée) a triplé en quatre décennies et sextuplé dans l'agriculture productiviste hautement mécanisée, la main d'œuvre d'appoint étant majoritairement d'origine immigrée. Du côté de la high-tech transnationale, l'entreprise Sony, récemment évaluée à 18 milliards de dollars, emploie 600 000 à 800 000 salariés, moins que *WhatsApp* (messagerie sophistiquée) qui vaut 19 milliards et emploie... 50 (cinquante) personnes environ. (Jean-Claude Michéa, entretien sur *Ballast*, internet.)

Plus près de nous, dans la vie quotidienne, nous pouvons observer l'automatisation progressive des caisses de supermarchés (le film "*Hard discount*" met en scène la saine réaction des employés superflus...) Les chauffeurs-livreurs seront bientôt remplacés par les *google cars*, les facteurs par des drones géo-localisables, les robots chirurgicaux ont la main très sûre, nombre d'articles de journaux sont aujourd'hui écrits par des machines,...

Le travail n'est plus ce qu'il était. "*Le travail est mort, ce qu'il en reste n'a d'autres fonctions que de se reproduire comme instrument d'assujettissement du travailleur.*" (Jean Baudrillard). La valeur travail, tant au sens économique (extraction de la survaleur), qu'au sens éthique (la morale du travail) est tendanciellement caduque. Les prédictions des *Grundrisse* (Fragments sur les machines) trouvent

confirmations dans l'économie du 21^e siècle.

Parmi les différentes utilisations possibles de l'augmentation de la productivité, la (forte) réduction du temps de travail est plus que jamais urgentissime. Les bénéfices des gains de productivité doivent être arrachés aux actionnaires et autres profiteurs divers.

Rappelons qu'en 1930, J. M. Keynes préconisait la semaine de 15 h... Le partage du travail encore nécessaire - qui suppose l'examen du niveau de consommation écologiquement soutenable - implique une distribution des revenus, les partisans du revenu de base, logiquement, plaident pour le Rma (Revenu maximum autorisé). Dans la logique "décroissante", également la remise en cause des inégalités est primordiale... La "décroissance" n'est pas le sujet central de mon intervention...

Serge Latouche préconise une réduction *féroce* du temps de travail et - c'est fondamental - *une décolonisation des imaginaires*. Dans une logique convergente, Bernard Stiegler, se référant au modèle de rétribution des intermittents du spectacle, envisage un *revenu contributif*, grosso modo : un revenu continu pour une activité discontinue. La différence avec le revenu de base inconditionnel est notable, bien que se situant sur le même horizon d'une société où le travail serait remis à sa place, comme simple nécessité à partager. Peut-être s'agit-il d'une actualisation, reformulation du service civil des distributifs (c.f. Jacques Duboin et continuateurs, déjà cités).

Toutes ces idées, qui brisent le paradigme dominant, sont à prendre en considération, ne serait-ce qu'à titre heuristique, pour redonner quelques pouvoirs à l'imagination.

Reste à aborder la question de confiance : combien ça coûte et qui doit payer ?

Financement et quel montant ?

Où trouver l'argent avant de redistribuer ? Survol des propositions émises, je renvoie (bibliographie en fin de texte) à quelques auteurs pour une approche plus précise. L'essentiel étant de faire valoir que la possibilité est inscrite dans l'économie réelle, manque la lisibilité des "*richesses du possible*", masquée par les "*misères du présent*", comme l'écrivait André Gorz (c'est le titre de l'un de ses livres).

- Réforme fiscale d'envergure. Impôts sur le revenu et sur l'Excédent brut d'exploitation des entreprises (EBE : grosso-modo, le volume des profits avant frais financiers et impôts).
- Nouvelle cotisation sociale. Mais sur quoi et qui est taxé ?
- TVA ciblée. Epargnant les petits revenus ?
- Taxation du capital (hors, en plus de l'EBE ?) Taxation sur la valeur ajoutée, en d'autres termes : taxer les robots.
- Redevance foncière. Imposer davantage le patrimoine ?
- Taxe carbone. Avec une visée écologique.
- Mise en circulation d'une monnaie locale, complémentaire.
- Nouvelle mouture de la taxe Tobin : prélèvements sur les revenus financiers.

Ajoutons : la lutte contre les évasions fiscales, les "optimisations" des transnationales...

Mais encore :

- Un revenu de base en partie non monétaire. Paul Ariès préconise la gratuité, ou un prix fort réduit pour des biens essentiels : eau, gaz, électricité, logement social, transports publics...

- Michel Lepasant propose une circulation de monnaies locales, des circuits courts, des relocalisations, une écologie mentale (vivre bien avec moins...) une optique décroissante pour enrichir la vie... Moins de biens, plus de liens.

- La création monétaire. La croissance des Trente Glorieuses fut largement financée par le déficit keynésien. Cette souveraineté perdue est aujourd'hui aux mains de la BCE, ce qui rend les choses nettement plus ardues...

Pour autant qu'existe une volonté politique, les moyens de faire ne manquent pas. Reformulation de la question préalable : combien, et qui paie pour qui ?

PIB, revenu disponible

Baptiste Mylondo affirme qu'il n'y a pas de problème au niveau de la richesse globale, disponible. (Article dans *Le Monde diplomatique*.) Avec 2132,4 milliards en 2014, le PIB français classe la France au 5^e rang des pays riches. En 2010, année sur laquelle B. Mylondo effectue les décomptes, le revenu disponible par tête (après versements des prestations sociales et prélèvements des impôts directs) s'élevait à 1 276 euros mensuels (enfants compris). C'est la somme théorique disponible par individu, selon les comptes d'un partage strictement égalitaire. C'est mathématiquement faisable, politiquement, culturellement, c'est une autre affaire !

Le financement, n'est pas, stricto-sensu, un problème : il y a de l'argent dans la caisse. Le problème - qui ne date pas d'hier - est d'ordre politique, idéologique, culturel. L'association *Utopia* chiffre le revenu de base (individuel, inconditionnel) au niveau du seuil de pauvreté, soit 960 euros. (En décembre 2015, le seuil de pauvreté - 60% du revenu médian - est calculé à 1 002 euros mensuels). C'est une bonne base de calcul, politiquement soutenable. Actuellement 8 millions de personnes en France vivent avec moins de 1 000 euros par mois. Ce qui n'empêche nullement de travailler en plus pour gagner davantage, si jugé nécessaire... Rappelons-le.

Compléments, autres considérations avant solvabilisations

D'après B. Mylondo (sur le site du *Monde diplomatique*), il convient de distinguer :

- les prestations contributives financées par la cotisation : retraites, sécurité sociale...
- les prestations non contributives qui relèvent de la solidarité nationale et sont financées par l'impôt. Telles que le RSA, diverses allocations, familiales, logement... les aides sociales en général.

Le revenu inconditionnel (ou de base) peut remplacer *avantageusement* les aides sociales auxquelles il viendrait se substituer. Le revenu de base devrait être *au moins égal* à celui de la prestation supprimée : RSA, bourse étudiante... Par contre, pas question de supprimer la sécurité sociale, l'AAH (allocation adulte handicapé) ; le cas échéant les retraites seraient alignées vers le haut, etc.

En toutes hypothèses, suivant les arbitrages choisis, la simplification administrative, le démontage de l'usine à gaz (et du clientélisme afférent), cette transparence nouvelle pourrait permettre de dégager près du tiers de l'investissement initial. Toujours selon B. Mylondo, ajoutons, qu'il faudrait alors penser au reclassement, à la reconversion de nombre de travailleurs sociaux...

Considérations politiques. Le revenu de base peut changer la donne

André Gorz, qui fut longtemps opposé à l'instauration d'un revenu de base, finit par s'y rallier en exigeant qu'il soit d'*un montant suffisant*. Bien sûr la "suffisance", sa hauteur est discutable. La référence au Smic (AC!) est significative, il s'agit d'un salaire minimum permettant une vie simple (pauvre disent

certaines), le minimum pour une vie juste décente, la pauvreté mais pas la misère. Sauf à rendre les chômeurs entièrement responsables de leurs situations - ce que même un libéral orthodoxe a du mal à défendre - pour quel motif la privation involontaire d'emploi devrait-elle être "sanctionnée" par un revenu misérable ?

La question du montant, en plus d'être de l'ordre économique, est une question politique. Le revenu de base "suffisant" peut (doit ?) changer la donne, i.e., le rapport de force, les capacités de négociation des salariés. Et même Jean-Marie Harribey, opposant féroce au revenu de base, devrait admettre que ce revenu ne s'oppose pas à la RTT, au contraire, il peut être une incitation au partage du travail. Assuré de ce revenu, le salarié peut être incité à libérer (partiellement) un poste de travail. Deux conditions préalables : 1) - l'accord des employeurs et 2) - à partir d'un certain niveau de revenu, il s'agit pour le salarié de préférer le temps libre au supplément de pouvoir d'achat... Question culturelle, civilisationnelle. Nous voilà dans la culture et la civilisation, tant qu'à faire, soyons moderne : tournons-nous vers l'antique.

De la perception des limites. Vers la scholè généralisée ?

Courte incursion en philosophie, ressentie comme nécessaire pour briser le paradigme dominant, ouvrir vers l'antique pour essayer d'imaginer l'avenir. Ceci dit, rien n'est écrit...

De la perception des limites.

Le niveau de vie occidental n'est pas généralisable à l'ensemble de la planète. Pour des raisons écologiques, qu'il n'est pas nécessaire de développer ici. En conséquence, une redistribution de la richesse à l'échelle mondiale exige une redéfinition de la richesse elle-même, l'abondance jetable enrichit d'abord les transnationales apatrides. Les gains de productivité, s'ils peuvent servir à travailler moins, ne doivent pas permettre de consommer plus. Un revenu de base pour les pays dit "en développement" pourrait permettre de vivre et travailler au pays (slogan régionaliste des années 1970), et de réduire, de réguler les flots d'immigrations vers les illusions de l'Eldorado européen.

"Nous devons réapprendre à dire : "ça suffit", nous devons réapprendre à aimer les limites. Nous avons besoin d'idéaux ascétiques. Ce sera, d'une manière générale, une des tâches principales de l'éthique du siècle de l'environnement de renoncer à "l'infinisme" de l'époque moderne et de retrouver le sens de la mesure et pas seulement en ce qui concerne l'évolution démographique [un sujet tabou, dans l'ambiance du "politiquement correct".]

Pour les anciens [les stoïciens, notamment], la science et les techniques n'étaient pas considérées comme des disciplines autonomes, elles prenaient place au sein de la philosophie.

Philosophie de la crise écologique. Vittorio Hösle.

"Vivre simplement, pour que d'autres puissent simplement vivre", devise gandhienne qui garde une part de vérité pour construire une écologie mentale...

Pour (ne pas) conclure. Bien évidemment, il existe des effets de seuil, tant vers le haut, que vers le bas. La pléonexie du « toujours plus » est inadmissible, sous un certain niveau de revenu menace l'ignominieuse misère. Il faut en certains cas amputer, dans d'autres augmenter.

Le loisir comme production de soi (André Gorz) : la scholè généralisable ?

Le revenu de base resterait peu de chose, s'il n'était pensé comme un investissement pour initier un changement de paradigme social, politique. Le vivre et le couvert (et quelques commodités supplémentaires...) étant assurés, nous pourrions redécouvrir les vertus d'un archaïsme rénové : *la*

scholè, c'est à dire l'activité philosophique, civique et citoyenne des grecs anciens qui ne travaillaient pas, i.e. avaient les moyens de tenir la nécessité à distance. Aujourd'hui les esclaves cybernétiques enchanteraient peut-être Aristote qui avait souhaité leur émergence dans *Politique*... Vers la *scholè* généralisée ? Que de désirs à mettre sur l'horizon d'attente !

Pour (vraiment) terminer, une citation encore :

"... il est des époques ou, parce que l'ordre se disloque ne laissant subsister que des contraintes vides de sens, le réalisme ne consiste plus à vouloir gérer ce qui existe, mais à imaginer, amorcer les transformations fondamentales dont la possibilité est inscrite dans les mutations en cours."

(André Gorz. *Les chemins du Paradis*. Ed. Galilée, 1983).

LE NOUVEAU MODÈLE D'INDEMNISATION DU CHOMAGE PROPOSÉ PAR LA COORDINATION DES INTERMITTENTS ET PRÉCAIRES (Samuel Churin, CIP)

Je porte le modèle de la Coordination des intermittents et précaires, mais je précise que je ne suis pas le « porte-parole » de la Coordination. Il faut revenir à l'historique de l'assurance-chômage, à l'historique de la lutte, parce que l'histoire nous apprend beaucoup. Déjà, il faut tordre le cou à une idée et ça va répondre au Monsieur qui parlait de l'impossibilité d'étendre le modèle des intermittents à tous les précaires.

La Coordination des intermittents et précaires (exactement comme le Collectif des Maternittentes qui travaille pour des droits à assurance-maladie et congés de maternité), ne s'est pas montée autour de droits pour les artistes ou pour les techniciens du spectacle. Le problème n'est pas là, le collectif s'est monté autour de revendications de droits sociaux, qui concernaient une catégorie de salariés - ceux en emploi discontinu - et plus particulièrement les intermittents du spectacle. Mais si on fait l'historique des annexes 8 et 10, puisqu'on parle beaucoup de ces annexes, au départ elles n'ont pas du tout été créées parce qu'il s'agissait des techniciens ou des artistes, mais bien parce que ces gens-là faisaient l'objet d'une pratique d'emploi particulière. On était dans une période « de plein-emploi » (même si le plein-emploi n'a jamais existé, parce qu'on sait très bien qu'à cette époque, il y avait une grande partie de la population qui ne travaillait pas - c'étaient les femmes - et comme l'a dit Mathieu, il y a plus d'employabilité maintenant qu'avant, en pourcentage). Mais on a constaté qu'il y avait une catégorie professionnelle, les techniciens du cinéma et puis ensuite les artistes, qui ne pouvaient pas, de fait, avoir des contrats longs. Donc on a pensé à un régime spécifique d'assurance-chômage qui assure une continuité de revenus sur une discontinuité d'emploi. Encore une fois, ça aurait très bien

pu concerner les chaudronniers, les pâtisseries et tout ce que vous voulez, si ces gens avaient eu nos pratiques d'emplois, il s'agissait bien de pratiques d'emplois.

Il se trouve que l'histoire nous a rattrapés, comme l'a dit Mathieu, car ce qui a explosé ces derniers temps, c'est le chômage à activité réduite. Jamais on a vu autant, en fait, les autres catégories socioprofessionnelles devenir comme les intermittents du spectacle. C'est pourquoi le MEDEF nous a attaqués en 2003, pour que surtout ce modèle-là, qui assurait une certaine continuité de revenus sur une discontinuité d'emploi, ne soit pas élargi à tout le monde. Parce qu'historiquement, il y a une chose qui s'est passée dans les années 1990, alors que cette chose-là commençait à monter très fort. Le gouvernement de gauche à l'époque, Jack Lang, Ministre de la culture, avait sorti un argument qui est absolument fallacieux, mais qui a été imparable et qui a été repris par tous les médias à savoir : « les intermittents du spectacle, les annexes 8 et 10, c'est au nom de « l'exception culturelle » ». L'exception culturelle n'a rien à faire là-dedans, elle concerne les règles internationales de ce secteur etc. L'assurance-chômage n'a rien à voir avec l'exception culturelle, ce sont des droits sociaux adaptés à des pratiques d'emploi. Et au lieu de dire effectivement : « on va essayer de voir comment ce modèle-là pourrait être étendu à toute la discontinuité de l'emploi », on a restreint en disant : « on garde ça pour les artistes et pour les techniciens ». Et on voit maintenant comment on va plus loin en disant : « on va garder ça uniquement pour les artistes qui jouent du Racine... » ; parce que finalement, un technicien qui monte un décor, c'est comme un technicien qui monte une cuisine, il n'y a pas de différence... Et effectivement, si un technicien qui monte une cuisine travaille dans la discontinuité, il n'y a pas de différence avec un technicien qui monte un décor dans un théâtre. Ce n'est pas la spécificité du métier qui fait la pratique, qui fait le droit, c'est bien la pratique d'emploi. Pour être éligible aux annexes 8 et 10, je rappelle qu'il faut : 1) avoir un employeur éligible, qui a un code NAF particulier - entrepreneur de spectacle ; 2) faire partie d'une liste de métiers.

Cette liste de métier, c'est une débilite absolue, il n'y a pas un métier qui doit être associé à une pratique d'emploi. A ce que je sache, à la Comédie Française, il y a des comédiens permanents. Donc comédien, ce n'est pas vraiment synonyme d'intermittent, il y a tout un tas de techniciens permanents dans tous les théâtres. Au théâtre national de l'Odéon, il y a 120 permanents. On voit bien là comment un métier n'est pas égal à « intermittent » ou à « permanent », c'est toujours la pratique d'emploi qui devrait être mise en avant.

Et alors là effectivement, on s'est heurtés à plein de choses, je ne vais pas revenir sur ce qui a été dit, mais y a le problème de la gouvernance de l'UNEDIC. Comment a-t-on autorisé le MEDEF à avoir un droit de véto ? Pourquoi ont-ils un droit de véto ? Parce qu'à eux seuls, ils représentent 50 % des voix, donc on pourrait imaginer un accord signé sans la CFDT etc., mais sans le MEDEF c'est impossible.

Quand on dit : « un accord signé sans le MEDEF c'est impossible », ça veut dire qu'on a laissé le MEDEF avoir le droit de véto, donc, il faut remettre en cause profondément la gouvernance de l'UNEDIC, ça c'est la première chose. La deuxième chose, c'est que jamais on n'interroge comment est gérée cette UNEDIC. Pourtant, il y a des chiffres qui sont absolument hallucinants ; quand on nous parle par exemple de « déficits », on oublie que tous les ans, les cotisations perçues dépassent largement les indemnités versées. Si on prend l'année 2011, l'excédent était de 4 milliards et demi d'euros, pourtant l'UNEDIC annonce cette année-là 6 milliards d'euros de coûts de fonctionnement, donc ça fait 1 milliard et demi d'euros de déficit. Je dis bien qu'en 2011, il y a eu 4 milliards et demi d'euros supplémentaires, si on fait *cotisations moins indemnités versées aux chômeurs*. 4 milliards et demi d'euros en plus, mais vous ajoutez les 6 milliards d'euros de frais de gestion, dont on n'interroge jamais la façon dont ils sont répartis, on arrive à 1,5 milliard de déficit, par exemple pour l'année 2011.

Donc tout ça effectivement est converti en dette, on l'a dit tout à l'heure, dette qui est mise sur le marché financier ; ces gens-là sont regardés par des agences de notation et donc pour répondre aux critères des agences de notation, à chaque convention d'assurance chômage, on fait en sorte que la variable humaine soit la variable d'ajustement, et le but est de virer le maximum de chômeurs.

Le chômage n'est pas un problème, le problème c'est qu'il y a 6 chômeurs sur 10 qui ne sont pas indemnisés ; et notre but c'est d'arriver à ce que 10 chômeurs sur 10 le soient. C'est pourquoi je trouve que l'ancien slogan d'AC ! « Un emploi c'est un droit » est un slogan catastrophique, un emploi n'est pas un droit, l'emploi est un empêchement de travail. Si on ne fait pas la différence, comme je viens d'entendre, entre emploi et travail, on va droit dans le mur. L'emploi, ce n'est pas le travail ; l'emploi, c'est à chaque fois que vous êtes sanctionné par une fiche de paie. C'est pourquoi on dit toujours : « les intermittents du spectacle, c'est un bon exemple de ça, puisqu'ils travaillent tout le temps, et ils sont employés de temps en temps ». Mais c'est valable pour tout le monde, enfin pour beaucoup de gens ! Quand Monsieur disait : « je ne vois pas en quoi le régime des intermittents du spectacle pourrait être étendu à tout le monde », qu'est-ce qui fait la différence ? Mais y a des tonnes, des tonnes de gens : qu'est-ce qui fait la différence entre un pigiste et quelqu'un qui est employé dans un journal ? Le pigiste est comme nous, il travaille dans l'ombre ses interviews, il va lire des bouquins, etc. et pourtant il n'est payé qu'à la tâche. Eh bien, si ce pigiste-là, on ne lui donne pas des droits dans les moments où il n'est pas employé, dans les jours où il n'est pas payé comme employé, effectivement c'est une catastrophe, idem pour la femme de ménage dont parlait Mathieu.

Alors par rapport à ça, on avait imaginé en 2003, collectivement, des commissions qui s'étaient réunies pour imaginer ce qu'on avait appelé un « nouveau modèle d'indemnisation », qui à l'époque déjà ne concernait pas que les intermittents du spectacle. On s'est dit : « on va imaginer un nouveau modèle

pour l'emploi discontinu, donc déjà on abolit la liste de métiers ; un nouveau modèle qui pourrait être valable absolument pour tout le monde, ceux qui travaillent dans la discontinuité ». Encore une fois, on n'a pas touché au modèle qui couvre l'emploi stable... Ce modèle-là il existe, il n'est pas si mal que ça, pour ceux qui sont dans l'emploi stable. Je rappelle que les chômeurs qui viennent de l'emploi de longue durée ont le droit à jusqu'à deux ans d'allocations de chômage s'ils ont moins de 50 ans, ou trois ans s'ils ont plus de 50 ans. Mais le problème, c'est qu'ensuite, quand ils sont en fin de droits, effectivement il faudrait que ça continue, mais ça on va en parler après. Mais disons que ce modèle-là, on n'y a pas touché... On a regardé l'emploi discontinu, puisque tout est pensé, y compris l'assurance maladie (voir le travail des Maternitantes) autour de l'emploi stable, et non autour de l'emploi discontinu. Donc ce modèle-là est un modèle d'indemnisation qui couvre absolument toutes les catégories sociales qui travaillent dans l'emploi discontinu... Et là pour moi était le problème ; à l'époque la condition dans le régime, c'était de faire 507 heures en 12 mois, n'importe quelle personne qui ferait 507 heures en 12 mois avait le droit minimum au SMIC mensuel. C'est un modèle qui donne des allocations-chômage, actuellement au niveau des paramètres, de 1 à 2,6 SMIC, suivant le montant de vos salaires et suivant le nombre d'heures que vous avez travaillé.

Et puis en 2014, lors de la dernière convention, on s'est réunis encore en coordination nationale et on a tout fait, enfin on a fait voter de péter les critères d'accès. C'est-à-dire que maintenant, c'est un modèle d'indemnisation d'assurance chômage qui donne à absolument tout le monde minimum un SMIC jusqu'à 2,6 Smic, y compris pour celui qui fait zéro heure. Il y a une formule de calcul qui fait que, si vous mettez le nombre d'heures que vous avez déclarées, vous obtenez le montant de vos indemnités ; mais si vous déclarez zéro heure, ça vous fait un SMIC. Donc effectivement, on peut parler de « salaire garanti » si vous voulez, en tout cas chacun a au minimum un SMIC.

Le principe du nouveau modèle, c'est ça, c'est qu'on s'est aperçu que les critères d'accès de 507 heures étaient souvent un problème ; parce que concrètement, il y a des gens qui actuellement par exemple, font 480 heures, et qui vont courir comme des damnés pour avoir leur dernier cachet pour passer la barre des 507 heures, et ce, quelle que soit la barre que vous mettez.

C'est pour ça aussi que je vais rebondir très fortement sur l'histoire... on devrait dire de la « baisse du temps d'emploi » et non du « temps de travail ». Déjà, il faudrait vraiment se mettre d'accord sur les termes. Mais pourquoi pas ? J'en ai parlé avec Larroutrou plusieurs fois, je lui ai dit : « les 32 heures, c'est bien gentil, mais moi personnellement je n'ai jamais fait 32 heures par semaine ». Comme on l'a dit, le partage du temps de travail ne peut pas être la solution unique. Cela peut être une des solutions pour essayer d'améliorer les choses, mais ça ne peut en rien être une solution unique. Même si on

partage le temps de travail, il y aura toujours 6 chômeurs sur 10 voire 7 chômeurs sur 10, qui ne seront pas indemnisés.

Je voudrais finir en disant qu'il faut penser très fort à un changement de logiciel, très vite. Effectivement, comme l'a dit Mathieu, on est dans un délire de ce plein-emploi qui est un horizon indépassable. C'est un mot vain, qui n'existe pas, et il serait grand temps effectivement de séparer les mots « travail » et « emploi », de se débarrasser de cette préoccupation de « l'emploi à tout prix ». On rappelle que « l'emploi à tout prix », c'est à peu près 120 milliards d'euros par an dépensés et on pourrait se dire que ces 120 milliards d'euros pourraient être captés à financer notamment l'équivalent d'un salaire garanti ou d'une assurance chômage pour tous.

DÉBAT

Malika, APEIS (Association pour l'Emploi, la Formation et la Solidarité des chômeurs et des précaires)

Nous sommes venus avec intérêt à ce forum. Evidemment, j'écoute tout ce qui se dit et je voulais réaffirmer ce qui dit l'APEIS. Parce que ça aide à savoir pourquoi on se bat encore, parce que ce qui caractérise le moment, c'est que ça n'a jamais été aussi difficile. Le camarade vient de le dire à la tribune, la réalité du chômage, c'est moins de 6 chômeurs sur 10 indemnisés et dans des conditions catastrophiques, c'est une augmentation du nombre de gens au RSA ou en ASS, etc. Enfin c'est très dur, nous continuons à nous battre pour une indemnisation de toutes les formes de chômage. Moi j'entends bien ce qui est dit et d'ailleurs, je ne suis pas contre un revenu de base etc... Mais on a parlé du rapport des forces aussi... Par rapport au « revenu de base », des choses s'écrivent un petit peu partout, mais je ne voudrais pas me retrouver dans une situation où beaucoup de gens toucheraient ce revenu de base, et avec des services publics amputés de tout ou moitié de leur fonctionnement. On est aussi dans une période où tout ce qui est social est remis en cause dans ce pays : l'accès au logement, l'accès aux droits, l'accès à l'école, l'accès à la santé. Regardez le nombre de chômeurs et de précaires qui ne peuvent plus se soigner, parce que les mutuelles ne remboursent pas correctement.

Alors évidemment, il faut avoir des utopies, il faut avoir des rêves, et on en a et en premier lieu celui de rester bien dans cette société, de pouvoir continuer à fonctionner, parce que sinon c'est trop dur. Et je pense qu'il n'y a pas de raccourci possible, sur des questions qu'on n'est pas capable de défendre. Il ne s'agit pas de se culpabiliser, mais le rapport des forces étant ce qu'il est, je n'ai pas envie de détourner la problématique pour arriver à quelque chose qui pourrait nous sembler plus facile. Dans le même temps qu'on discute et que tout est attaqué, c'est aussi le moment où il n'y a jamais eu autant

d'accumulation de richesses... pays par pays, région par région. Donc, il y a bien une entreprise généralisée de tout ratiboiser ou à peu près. Alors je l'ai lu aussi comme ça - je ne dis pas que c'est ce que les camarades défendent, je ne veux absolument pas caricaturer - on a aussi de gros libéraux qui sont pour un revenu de base et qui expliquent tranquillement, comme ça, qu'un revenu de base qui serait payé par l'impôt, ça permettrait de décharger un certain nombre d'autres postes. Parce que, par exemple, il y aurait besoin de moins d'hôpitaux publics, puisque les gens auraient un revenu de base pour pouvoir aller se faire soigner ailleurs. Donc, c'est un peu caricatural, mais à peine, parce qu'en plus à l'orée de tout ce qu'on a déjà perdu, je me méfie des choses comme ça qu'on lancerait et qui seraient des échappatoires au reste et aux questions de fond qui sont posées. J'en suis là dans ma réflexion. Nous sommes en vérité très faibles, on a nos difficultés dans les associations de chômeurs, AC !, APEIS, MNCP, c'est dur pour tout le monde, sur les formes, sur comment on s'organise, etc. On a sans doute des responsabilités sur le fait qu'on n'arrive pas à mieux se battre, mais on arrive quand même à faire un certain nombre de choses et au moins encore à exister... On va discuter peut-être tout à l'heure et demain de ce qu'on va faire dans l'année qui vient, mais on voit bien les forces du libéralisme aujourd'hui, ce que l'ensemble de nos ministres nous racontent par rapport à l'assurance chômage, la stigmatisation dont on est victime, etc.

Jean Eric Hyafil, MFRB : Encore une fois une toute petite intervention, au nom du Mouvement pour un revenu de base, parce que j'entends que tu dis qu'il y a des propositions de revenu de base qui visent à tout remettre à plat. Alors oui, il y a des gens fantaisistes qui proposent de faire ça, des ultra-libertariens. Evidemment, notre association ne fait pas partie de ces gens fantaisistes, il est bien stipulé dans la charte du MFRB que la mise en place du revenu de base ne remet en aucun cas en question, ni l'ensemble des services publics, ni l'ensemble des assurances sociales, etc. Donc il existe des mouvements qui défendent un revenu de base, sans défendre les visions les plus ultra-libérales du revenu de base. Voilà c'est juste pour faire une petite intervention.

Rose Marie Péchallat, Recours radiation

Samuel, tu as oublié de dire que ce nouveau modèle, en fait, qui a été proposé lors des tables rondes, a été testé par l'UNEDIC (qui a bien freiné, mais enfin...). Elle reconnaît que ça coûterait moins cher, que ça permettrait d'indemniser davantage de monde et plus longtemps... Ce n'est pas sûr ça ? En gros l'UNEDIC et les partenaires sociaux ne se saisissent pas de cette possibilité d'indemniser les intermittents aujourd'hui. Bien entendu qu'il ne s'agit pas de tous les chômeurs, mais juste sur cet exemple-là, on a pu faire la preuve par l'UNEDIC (qui y est allée quand même, après avoir freiné des quatre fers), en faisant faire cette expertise. On a la démonstration que ça coûte moins cher, que ça peut couvrir plus de gens et que ça peut permettre de les indemniser plus longtemps. Or,

normalement, ils devraient sauter là-dessus et dire : « puisque ça fonctionne allons-y », donc on voit bien que le problème est politique et qu'il n'est pas économique.

Par rapport à ce que disaient Catherine et aussi Malika, je suis d'accord pour dire qu'il faut faire attention... C'est qu'en fait, on est en train effectivement de perdre beaucoup de choses, petit à petit, mais qu'à chaque fois qu'il y a des choses nouvelles qui sont proposées, à chaque fois qu'il y a une petite lumière qui s'allume quelque part, on fait trois pas en arrière en se disant : « attention, ça peut remettre en cause ça etc. » Pendant ce temps-là, « eux » (les néolibéraux...) ils expérimentent, ils testent et ils avancent. Les services publics, ça ne va pas les détruire, parce qu'on va avoir un salaire ou un revenu pour tous. Ils sont en train de les détruire, ils sont en train de mourir les services publics. Les demandeurs d'emploi iront s'inscrire tout seuls par internet, bientôt ils vont s'auto-indemniser, ils vont s'auto-avoir des entretiens tout seuls, face à leurs dossiers. Ils vont se planter, ce sera de leur faute, ce n'est plus le conseiller, ce ne sera plus Pôle emploi qui sera responsable, ce sera le pauvre demandeur d'emploi qui n'aura rien compris à la manière dont il était en train de remplir son dossier, qui croira par exemple qu'il était en formation, alors qu'il était en contrat d'apprentissage et que c'est un contrat de travail... Voilà, c'est juste un petit exemple. Donc les services publics sont en train de mourir et leur mort est carrément programmée ; et ce n'est pas parce qu'on va permettre aux gens d'avoir un revenu, que ça va faire détruire les services publics.

Samuel, CIP : Je réponds tout à l'heure.

Jeff, CIP : Cette histoire de RTT je suis d'accord avec Churin, je trouve que ce n'est pas quelque chose qui pourrait aider à ce qu'il y ait un meilleur partage du travail, etc. Comme l'a bien dit Churin, l'emploi déborde du temps de travail... Autour du NHT, je vais dire des choses assez simples. Aujourd'hui quand on veut ouvrir des droits, qu'il s'agisse de formation, de retraite, d'assurance-chômage, ça ne se fait que par le biais d'un nombre d'heures travaillées (NHT). Je trouve que c'est dommage de rester dans cette configuration-là, sachant qu'il y a des problèmes d'emploi, qu'il y en aura de plus en plus, ce NHT ne me semble plus être une variable pertinente pour être à la base du calcul de tous nos droits. Je trouve que c'est quelque chose d'important à préciser, le NHT qui est à la base du nouveau modèle de la coordination des intermittents ne me semble plus être à l'heure actuelle la bonne base d'un calcul pour ouvrir des droits, ça me semble absurde.

Laurent, CIP

On n'est pas tellement à la hauteur de la situation. Je voudrais souligner deux ou trois choses qui ont été dites, qui me paraissent très contradictoires. Rose-Marie pointe déjà un problème, cette idée de se culpabiliser ou de prévoir des effets pervers, s'il y avait des avancées sur cette question de l'égalité

des droits, etc. de commencer à se dire que ça va entraîner une destruction des services publics... Bon, je suis désolé, mais un des derniers services publics qui fonctionne dans ce pays c'est la police, éventuellement l'armée, la plupart du temps à l'extérieur, etc. Enfin en tout cas, c'est les seuls dans lesquels il y a réellement de l'investissement, donc il ne faudrait peut-être pas se poser les questions comme ça. D'autre part, je pense qu'il y a quand même des malentendus fondamentaux qu'il faudrait éclaircir. D'abord, on parle de deux nouveaux modèles différents depuis la création de la Coordination des intermittents et précaires, l'un qui serait soutenable d'un point de vue comptable, en restant dans les catégories actuelles de l'UNEDIC, de la Comptabilité nationale, l'autre qui ouvrirait des droits à tous, et qui là effectivement, disons à zéro heures par an et sans problèmes pour le renouvellement, etc. serait extrêmement coûteux. On se rapprocherait plus d'une discussion autour du PIB par personne, comme ça a été présenté tout à l'heure, etc. et d'une manière plus générale de considérer l'économie, que l'économie comptable.

Un autre problème qui est tout à fait lié, c'est la définition du salaire qui, à mon avis, reste tout à fait archéologique, passéiste et obtuse dans toute cette discussion. Ce n'est pas parce qu'on se retrouve sous les fenêtres du MEDEF, quand on manifeste ou qu'on les occupe, etc. qu'on ferme leurs sièges, locaux provisoirement, ou qu'on les interrompt à la télé, que le patronat se résume aux patrons ou aux patrons organisés.

Il y a quand même une évolution depuis le 19^e siècle, depuis on est passés par un certain nombre de moments historiques tout à fait décisifs dans l'organisation du capitalisme. Qu'il s'agisse de la Révolution de 1917 - je n'entre pas ici dans la discussion sur le bilan du socialisme réel - qui a fait la preuve qu'un autre mode d'organisation sociale était possible, quelles que soient les limites et même les tares profondes de ce modèle-là. D'autre part la crise de 1929 également, a entraîné l'ensemble des états capitalistes à aller vers un Etat-providence, non pas pour satisfaire des revendications, simplement, mais pour s'assurer à la place des capitalistes individuels et à la place des organisations patronales du type MEDEF ou autres, qu'il y aurait une gestion du capitalisme un peu moins anarchique que ce que les capitalistes individuels proposent. Là on est vraiment en retard, si on repense à la Grèce, si on ne se rend pas compte que pendant une bonne partie du 20^e siècle, le principal des patrons ça a été l'Etat, et pas les employeurs particuliers ou les organisations particulières d'employeurs, je pense qu'on loupe tout à fait quelque chose, ça se traduit très concrètement.

C'était un vieux débat déjà à l'époque d'AC !, quand y a eu la mobilisation de 1997-98, la CGT-chômeurs ne voulait entendre parler que d'allocations chômage, il était hors de question d'intégrer dans la plateforme revendicative les minima sociaux. Il se trouve qu'à l'époque, les chômeurs avaient gagné contre cette organisation, qu'on pourra dire disons « travailliste » et très fixée sur le plein-

emploi, en intégrant dans la plateforme revendicative, une hausse massive du RMI pour aller vers le SMIC, son extension aux jeunes qui en sont privés d'accès depuis 1988, etc. Et donc de ne pas commencer à faire la distinction entre fiscalité et cotisations. Le salaire, ce n'est pas la fiche de paie, c'est un rapport social, c'est ce qui paie l'entretien de la force de travail. Ce n'est pas le fait d'avoir une fiche de paie, puisque justement le mouvement ouvrier avait réussi à gagner une reproduction élargie de la force de travail, ça paie dans une certaine mesure cette reproduction élargie.

Pour revenir au débat précédent un peu autrement, parce que la question de la lutte suppose aussi d'avoir une certaine clarté sur le moment où on en est, dans l'après-coup des expériences de luttes diverses et de la contre-réforme permanente que mène le capitalisme, etc. On a quand même les moyens de réfléchir à la manière dont quelque chose pourrait se proposer et être audible et jouable aujourd'hui, si on ne veut pas en rester au fait de se plaindre, de porter plainte, de collaborer éventuellement à des instances étatiques qui font mine de se concerter, etc. ou à des débats médiatiques, mais sans qu'il y ait aucun changement. Quand on dit, par exemple, que la politique de l'emploi à tout prix coûte 120 milliards par an, ce chiffre-là n'est pas constitué exclusivement d'exonérations de cotisations sociales, il est aussi constitué d'exonérations fiscales, de financements directs, de diverses formes d'assistanat - si on veut parler comme ça - aux employeurs et aux entreprises. Donc, admettre la coupure entre des cotisations salariales qui resteraient gagées sur le volume horaire d'emploi effectué dans les entreprises et le reste des richesses, c'est se planter complètement. Quand Sarkozy a dit : « on va faire - belle oxymore - une « TVA sociale » », quand tous ces gens-là bossent là-dessus, je ne vois pas comment on ferait abstraction du niveau fiscal et des enjeux sur cette question, non pas en tant que programme jouable, raisonnable, responsable, etc., mais en tant que mise en cause radicale de la manière dont ça se passe.

J'en donne un dernier exemple, on attend d'essayer de se mobiliser au moment de la prochaine Convention UNEDIC, en fonction de ce qu'ils vont nous préparer encore, etc. Il se trouve que là dans la loi de finances, on est déjà en train de perdre, comme tous les jours, on perd au guichet, on perd allocation par allocation, on perd sur plein de choses, boîte par boîte, etc. Il y a effectivement un renforcement de l'exploitation, de la domination, une contre-réforme permanente, pas seulement sur les retraites, pas seulement sur le chômage, pas seulement sur la santé, mais sur tous les aspects de la vie. Là, ils préparent dans la Loi de finances le rabotage des allocations logement, le rabotage de l'AAH, sur quels modèles ? Sur le modèle du RSA, qui n'est guère appliqué au RSA, qui sera la prise en compte de l'épargne, du livret A, de l'indemnité de licenciement, du patrimoine - y compris la ruine de la grand-mère, dont on hérite et qui coûte plutôt de l'argent qu'elle n'en rapporte - pour rendre dégressifs les montants de l'APL (Aide personnalisée au logement). On laisse aux tireurs de marionnettes et aux opérateurs de la contre-réforme toute marge de manœuvre, si on ne fait pas un peu plus

soigneusement le lien, et si on ne tire pas un peu plus soigneusement des conclusions, quant à la politique à laquelle on a à faire. Ce n'est pas seulement l'Etat national, on l'a vu avec la Grèce, c'est qu'aujourd'hui le patronat s'organise à un niveau mondial, etc.

Alain, AC ! 63

Catherine a évoqué les problèmes de compréhension mutuelle et de sémantique, c'est fondamental parce que quand on parle de salariat, de toutes les formes de travail, de l'auto-entreprenariat, du bénévolat même - puisque les bénévoles travaillent quelque part -, un salaire socialisé peut être justifié pour tout le monde. Tout le monde travaille, sans forcément être salarié, donc je pense qu'il y a peut-être un travail fondamental à effectuer sur cette sémantique, parce que les gens comprennent des choses tout à fait différentes, par rapport à ces vocables pourtant très utilisés.

On a parlé de différentes formes de revenu de base, revenu universel, salaire socialisé, qu'est-ce que ça recouvre ? Je voulais poser une question parce que peut-être que certains d'entre vous suivent le forum des précaires sur ATTAC. Il y a actuellement une très grande discussion, dont s'est mêlé d'ailleurs Jean-Marie Harribey, qui est intervenu à plusieurs reprises ces derniers temps, et qui propose effectivement de créer au sein du comité scientifique un groupe de réflexion sur ces revenus de substitution. Donc, si parmi vous des gens sont d'accord, ça serait utile d'y réfléchir.

J'avais également une autre question. On parlait de la suppression des cotisations sociales, du fait que ça serait un cadeau au patronat. Bon il faut quand même reconnaître que les cadeaux - notre ami qui est intervenu l'a souligné - il y en a quand même pas mal, pendant ce temps-là : Pacte de responsabilité, différentes exonérations de charges, emplois aidés, les cadeaux existent déjà. Alors est-ce que le cadeau qui consisterait à supprimer les cotisations sociales pour fiscaliser le revenu de base serait supérieur à ce que les patrons ont déjà aujourd'hui ? Ce n'est pas évident, donc je vais tout à fait dans le sens de notre ami qui vient d'intervenir là.

Gilles, AC ! 19-20 : Je suis concerné par toutes les luttes qui se font depuis une vingtaine d'années. C'est vrai qu'il y a eu beaucoup de débats depuis 20 ans avec AC !, le MNCP, etc. Des livres ont été écrits sur la question, avec tous ces auteurs qui débattent sur le sujet. Ce qui m'étonne, ce sont les difficultés de mobilisation, parce qu'à la louche on est 70 dans cette salle. Il y a quand même 6 millions de chômeurs. Donc voilà le problème, c'est la façon dont on pourrait mobiliser les gens au niveau des Pôle emploi, etc. Il faut réfléchir à cette façon de mobiliser, parce que là effectivement on est complètement dépassé par les événements, c'est dommage. Même de voir Macron qui est un banquier au Ministère de l'économie, c'est hallucinant. Quand Macron est arrivé au pouvoir, la gauche critique, il n'y en avait pas, je n'ai pas vu d'interventions à part certaines grandes têtes

comme... Besancenot. Bon lui il intervient de temps en temps, également d'autres personnes qui sont très connues au niveau des médias, mais sinon, au niveau de la gauche critique quand Macron est arrivé au pouvoir, personne n'a réagi.

Jean Claude, Front de gauche

Je m'intéresse beaucoup aux questions qui sont discutées aujourd'hui. Je voudrais insister, comme ça a été fait par Catherine et par nos copains, sur le problème de la définition des mots. Si j'avais un compte rendu écrit à faire, il faudrait faire un petit lexique, et d'ailleurs on ne serait peut-être pas d'accord sur ce lexique.

Je pense qu'il faut vraiment effectivement distinguer travail et emploi, première chose. Deuxièmement, il faut distinguer création de richesses collectives dans la société et ce que la société (et ceux qui sont propriétaires), reconnaissent comme ayant une valeur. Richesse et valeur, ce n'est pas pareil, seuls les propriétaires de capitaux reconnaissent à certaines richesses une valeur. Il faudrait effectivement définir le salaire, je suis d'accord que le salaire, ce n'est pas uniquement la reproduction de la force de travail, ça c'est la définition capitaliste du salaire ; le salaire c'est beaucoup plus que ça. Donc il y a plein de choses comme ça, qu'il faudrait essayer de redéfinir de manière précise.

Deuxièmement, Catherine a parlé « d'utopie mobilisatrice et émancipatrice », c'est juste ; mais tu en as effectivement cité une, c'est celle du statut du travail salarié contre le licenciement. Financer la totalité des acquis du contrat de travail en maintenant le salaire, avec un financement par un fonds patronal interprofessionnel, c'est effectivement quelque chose de très important, face à la situation actuelle où on nous parle de l'économie numérique, où chacun serait autoentrepreneur, etc. La question d'une sécurité sociale professionnelle déconnectée de l'emploi, c'est très important ; ce que tu as décrit, à mon avis, renvoie à une extension utopique, mais une bonne extension, de ce que tu as qualifié comme étant une ancienne forme des années 1950 ou 60 de la sécurité sociale, c'est-à-dire un fonds patronal interprofessionnel finançant le maintien du salaire quelle que soit la situation. C'est ce qui existait, ce qui existe toujours, même si c'est très rogné dans le régime général de la sécurité sociale, qui à l'époque n'était pas séparée en branches. C'était un seul régime général financé par une cotisation patronale, et c'est ce qu'il faudrait effectivement essayer de rétablir. Donc c'est une bonne utopie ça, que l'extension de la sécurité sociale comme tu l'as définie.

Et enfin dernier point sur lequel je ne suis par contre pas d'accord, je m'excuse Alain Véronèse, je ne suis pas d'accord avec la notion de « revenu garanti ». Il y a des proximités assez fortes entre ce que tu as défini et ce qu'a dit Mathieu Grégoire, qui me semble parfois plus inspiré quand il décrit à juste titre la façon dont fonctionne les régimes des intermittents, que lorsqu'il essaie de généraliser son

propos. Je ne suis pas d'accord pour dire, par exemple, qu'avec le revenu garanti on pourrait vivre son chômage différemment, de même que Mathieu lorsqu'il dit : « le chômage ne serait pas toujours un drame, si les conditions d'indemnisation étaient différentes ». Je ne suis pas d'accord de dire ça, parce que ça dépend ce qu'on met derrière le mot « chômage ».

Nous devons tous et toutes participer collectivement, dans une société, à la création de richesses collectives. Le mot chômage est associé à l'exclusion de cette participation et cette exclusion apporte des drames sociaux psychologiques individuels terribles. Même des gens finissent par travailler avec un salaire faible, finalement, ils préfèrent travailler avec un salaire faible que de ne pas travailler, c'est quelque chose sur lequel il faut s'entendre. Par contre, tu as peut-être raison Alain, il faut déconnecter le revenu - moi j'appelle ça un « salaire socialisé » - du temps de travail ; et en particulier, ce qu'est devenu par exemple sur la question de l'UNEDIC, « une journée cotisée, une journée indemnisée », c'est de la folie furieuse. C'est-à-dire qu'on essaie de rétribuer les gens en fonction du nombre d'heures d'exploitation qu'ils ont. Ils sont exploités une journée, ils ont le droit à une journée de plus d'indemnisation, il faut rompre avec ça. Mais ce n'est pas pareil que de dire : « avec le revenu garanti, le chômage serait vécu différemment ». Cela implique une définition du travail collectif comme la participation de toutes et de tous à partir d'un certain âge (18 ans), à la création de richesses collectives, démocratiquement organisée, avec une appropriation collective.

L. M. Barnier : Un numéro de *Droit ouvrier*, revue de la CGT, reprend une interview de A. Supiot sur les propositions faites il y a 20 ans, et canalise ça avec une très bonne explication des avocats du SAF, qui défendent les chômeurs devant l'UNEDIC. C'est un texte très pédagogique sur où on en est dans ces affaires-là, etc. et voilà donc c'était une minute de publicité pour ce très bon numéro.

Catherine Lebrun, Solidaires

Je pense qu'il faut peut-être éviter les faux débats entre nous, parce que par exemple sur la question qui est posée sur l'UNEDIC telle qu'elle est organisée, y compris par rapport au pouvoir patronal et la présence qu'il devrait y avoir des associations de chômeurs et autres principaux intéressés, entre nous il n'y a pas de débats là-dessus. Evidemment qu'il faut réformer l'UNEDIC en profondeur et se battre pour des droits et des allocations de chômage de haut niveau. Enfin il n'y a pas de débats entre nous là-dessus donc, mais il y a quand même une question, quelles que soient les propositions que l'on fasse les uns les autres, c'est toujours la même question, c'est la question du financement. C'est qui paie au final ? Parce que c'est très important quand même, si c'est le patronat - enfin je dis le patronat de manière générale - ou si c'est les salariés. C'est une vraie question le financement. Et ce n'est pas uniquement l'histoire du montant, c'est l'assiette aussi qui est un vrai débat. D'ailleurs dans plein d'autres sujets, on peut se poser la question de l'assiette pour financer telle ou telle proposition. Enfin

tout le monde doit se poser cette question-là, je n'ai pas de soucis sur le fait de parler de montants qui soient autre chose que ce qu'on voit en terme d'allocations-chômage, mais la question c'est qui paie ? Donc il faut y répondre, et ça ne me paraît pas clair de ce point de vue-là.

Après sur travail et emploi, bien sûr qu'il y a du travail non salarié qui crée des richesses, ça on est d'accord, ce n'est pas la question, mais en même temps, il ne faut pas non plus caricaturer. Le travail, c'est évidemment un rapport de domination, une aliénation, mais ce n'est pas que ça. Les gens ne vivent pas le travail uniquement comme ça, il y a un autre problème, car si c'était aussi simple que ça, il y a longtemps qu'on aurait gagné...

Donc, je parle des femmes à chaque fois, parce que pour les femmes, certes elles vont au boulot dans un travail aliéné, mais du point de vue de l'émancipation par rapport au rôle qu'on veut leur faire jouer, évidemment il y a un lien entre les deux, et ça personne ne peut l'occulter. Donc, il faut réfléchir aussi quand on fait des propositions, aux conséquences par rapport à l'oppression des femmes, dont malgré tout, on n'est pas encore débarrassés même si on a fait beaucoup de progrès. Donc à chaque fois il faut mesurer l'ensemble des dimensions quand on fait une proposition, je le dis d'autant plus tranquillement que je crois que c'est valable pour tout le monde.

Après sur le délire du plein-emploi, c'est peut-être un délire, mon problème c'est que la bataille de la réduction du temps de travail est un des aspects. Ce n'est pas la réponse, mais c'est un des aspects, qui a été abandonné par le mouvement syndical malheureusement, qui commence à être repris par la CGT. C'était un renoncement, c'était un abandon, donc ce n'était pas du tout une chose positive que le mouvement syndical abandonne cette bataille centrale sur la redistribution des gains de productivité par rapport au capital. Donc c'est important, si on le corrèle avec une exigence d'embauches correspondantes. En terme d'emplois, ça ne résout pas l'ensemble du problème, mais ça fait un petit plus, il ne faut pas le nier, et l'opposer à je ne sais quel délire de plein-emploi, ça me paraît important.

Après il y a un autre débat important, il n'y a pas d'un côté le travail salarié qui serait totalement négatif sous tous ses aspects, et puis les activités non salariées qui seraient par nature vertueuses. Je suis désolée, il y a des activités non salariées qui ne sont pas forcément utiles à la collectivité, voire qui peuvent être écologiquement nuisibles, donc là aussi il y a une pensée binaire qui me sidère. Donc, il y a une activité non salariée qui produit de la richesse, c'est vrai et c'est important, mais ce n'est pas par essence positif. Après, on ne peut pas nier aussi, même si on réduit les productions utiles écologiquement désastreuses, si on se pose la question des finalités productives, néanmoins il restera une nécessité de satisfaire des besoins fondamentaux, de produire des logements, plein d'autres choses. Il faudra bien que collectivement, on décide de comment on les produit, comment on partage cette production commune, même si on se garderait les uns et les autres du temps libre. On ne peut

pas avoir une vision individualiste de la chose, il y a forcément des besoins qu'on sera obligés de satisfaire, même dans une société non capitaliste. Donc il faudra bien une délibération démocratique, pour savoir qui participe, et tout le monde devrait participer à cette production. Evidemment, il y aurait plus de temps libre, mais toutes ces discussions-là sont ici complètement gommées...

Si le chômage n'est pas un problème, je vois ce que tu veux dire... Mais le problème, c'est que les gens ne le vivent pas comme tu le dis, ce n'est pas une question de montants de revenus. Même si tu as un revenu, qu'on le veuille ou non, tu as une souffrance réelle des gens qui ont le sentiment à tort ou à raison, d'être inutiles socialement. Mais ça existe, c'est une réalité ; donc tu vas voir des chômeurs et tu leur dis : « mais on s'en fout du chômage », personne ne t'écouterà, y compris après si tu veux faire d'autres propositions. C'est important, ce que vivent les gens, ça existe et si tu veux les amener aussi à dépasser ça justement, il y a une manière de mener les débats avec les personnes qui le vivent.

Et enfin dernière chose, c'est qu'il ne faut pas renoncer non plus à remettre en cause ces pratiques de précarisation, parce que c'est un problème. La première des choses, c'est de commencer à contester les pratiques de précarisation, je ne l'ai pas entendu. Ça me pose un problème de ce point de vue-là, si on accepte l'idée qu'on soit tous précaires. Enfin sur la mobilisation une dernière chose, on a plusieurs problèmes :

1) Au niveau des chômeurs et des chômeuses, le problème c'est l'atomisation des personnes, ça rend extrêmement difficile l'organisation, c'est ce qui rend les choses difficiles, contrairement à d'autres secteurs où il est un peu plus facile d'unifier les gens et de se regrouper. Et puis, peut-être qu'à un moment donné, il faudrait penser, non pas à tout unifier, mais qu'il y a trop de dispersion y compris des associations qui se battent sur ce terrain-là, même si elles se retrouvent à certains moments. Enfin il y a un souci de ce point de vue-là.

2) Les organisations syndicales - je mets Solidaires dedans - traitent de manière tout à fait secondaire le problème du chômage, même si elles mobilisent parfois, mais c'est quand même un sujet secondaire et la précarité aussi. Il y a une responsabilité du mouvement syndical qui est absolument primordiale pour construire un rapport de force et proposer des mobilisations.

Alain Véronèse, AC !

Plusieurs fois, il a été demandé, on ne pourra pas le faire totalement, de faire une distinction, quand on parle de travail et d'emploi, etc. Je suis d'accord, je me suis déjà un peu penché sur la question. Il y a une plaisanterie que je tiens d'Alfred Sauvy : « il est très mauvais d'épouser sa femme de ménage, ça fait disparaître un emploi et ça fait décroître le PIB ». On voit bien qu'il y a des emplois et du travail, etc.

D'autre part pour le régime des intermittents, j'ai été plusieurs fois à une réunion des intermittents et ce qui était ressenti comme dangereux par le MEDEF et le patronat, c'était quelque chose de potentiellement généralisable, il s'agissait de revendiquer un revenu continu pour une activité discontinue. Les 507 heures à partir desquelles actuellement, on obtient le statut d'intermittent, on a quelques indemnisations, ça doit correspondre grosso modo par rapport au salarié standard à un tiers de temps, etc. Donc sur ce que j'appelle la « productivité apparente du travail », comme on parle de « productivité apparente des facteurs », quand on a fait un travail un peu artistique (j'ai fait un peu de théâtre), mesurer le temps de travail au temps de créativité, c'est franchement difficile. Il m'arrivait d'avoir des idées sous la douche ou en m'endormant, etc. et je n'avais pas mis mon chronomètre pour savoir si je travaillais, si je rêvais, si je fantasmais... Et il y a aussi là une définition du travail, et du travail créatif, qui ne peut pas être mesuré, et je pourrais vous emmener chez les informaticiens de haut vol, dont la créativité et la production ne peuvent pas être mesurées en temps de travail, ça bouscule tout à fait nos façons de penser, etc.

La CGT reparle un peu des 32 heures, je suis bien content. La réduction du temps de travail, ce n'est pas la solution à tous les problèmes, mais c'est quelque chose de fondamental que vous le vouliez ou non, on n'arrive pas à le faire entendre. Il y a eu des rapports et des rapports patronaux qui datent de 20 ou 30 ans, qui faisaient valoir que pour la production nécessaire au niveau mondial, seulement 20 % de la population active était réellement utile. Alors, bien sûr, il y a la croissance du chômage, et il y a aussi... vous en avez entendu parler peut-être, l'invention des « Bullshit jobs » dont David Graeber a parlé. Il vient d'écrire un livre aujourd'hui sur la bureaucratie capitaliste, c'est à dire que pour faire perdurer l'idéologie et la culture de travail, ça paraît paradoxal, le capitalisme invente des faux boulots qui sont purement occupationnels, qui permettent deux choses : de préserver l'idéologie du travail et de distribuer un minimum de pouvoir d'achat dans la société, parce que le capital a quand même besoin de vendre ses marchandises. C'est du keynésianisme méchant et libéral.

Bon, je fréquente un peu le Mouvement français du Revenu de base, qui aurait pu nous parler des possibilités de financer le RDB... J'ai dit : ce n'est pas impossible, en citant seulement Mylondo ; mais une autre idée circule notamment sur Mediapart, c'est de taxer les entreprises, de taxer l'excédent brut d'exploitation (c'est grosso modo la masse des profits avant frais financiers et impôts), c'est de taxer le capital. Bien évidemment, s'il faut répartir la richesse, il faut aussi taxer le capital qui confisque les gains de productivité. En d'autres termes, et on le disait il y a quelques années, c'est de taxer les robots dont nous pourrions tous, à condition d'avoir un revenu, bénéficier de la production en travaillant moins, en travaillant mieux et en travaillant tous. Oui les 32 heures reviennent sur le site de la CGT, ne perdons pas ça de vue...

Sur le financement du revenu de base, il y a aussi... et c'est intéressant parce que ça rompt un peu avec la logique du tout monétaire, du calcul économique, il y aurait des façons non monétaires de le financer et cela participe de la défense des services publics, dont d'aucun s'inquiétaient qu'ils pourraient être détruits. Non, on peut imaginer une quasi-gratuité de certains services publics : l'eau, le gaz, l'électricité jusqu'à un certain niveau, les transports, voire le logement social - peut-être pas totalement gratuit, etc. Il y a une façon de préserver les services publics, de les maintenir, ils ne sont pas du tout menacés par le revenu de base. Et aussi, ça nous sort un peu de la logique monétaire, parce que quelquefois il vaut mieux, si on est dans un logement social, militer pour que le loyer n'augmente pas, plutôt que de laisser augmenter le loyer et de militer pour avoir un pouvoir d'achat supplémentaire, etc. Il faut peut-être dépasser les axes de lutte, etc. défendre les services publics et l'accès aux biens communs, on parle beaucoup des « biens communs » aujourd'hui, qui ne soient pas redevables totalement du calcul monétaire. Si je paie moins cher de loyer et d'électricité, etc. mon revenu en terme monétaire peut baisser, etc. Je brise la logique du calcul économique, mais je peux vivre aussi bien avec un revenu dont l'aspect monétaire a baissé, pour autant que les services publics, les biens de première nécessité, soient accessibles ou gratuitement ou à des prix qu'il faut le rappeler, sont des prix politiques.

Samuel, CIP

Je vais balayer plusieurs choses qui ont été dites, pour arriver au cœur du sujet. Déjà effectivement, pour le nouveau modèle de la coordination, Rose est à *Recours radiation* et ne connaît pas tous les détails. Il se trouve qu'effectivement, lors d'étapes de concertation, a été chiffré le nouveau modèle versus uniquement intermittents du spectacle et pas pour tous les chômeurs. Puisqu'il était question de comparer les différents modèles d'indemnisation entre eux, on n'allait pas comparer un charriot plein avec un charriot vide. Et donc, on a prouvé par-là que notre modèle d'indemnisation pour les intermittents du spectacle était moins cher que les modèles proposés actuellement. Et donc en gros, on le sait, mais l'UNEDIC l'a prouvé avec les chiffres de l'UNEDIC. L'histoire de 2003 qui a conduit à l'annulation du Festival d'Avignon et à toute la crise des intermittents, ce n'a pas été une réforme économique, mais effectivement une réforme politique, puisqu'ils ont fait un modèle qui exclut plus, mais qui coûte plus cher à l'assurance chômage. En gros, ils excluent des précaires, c'est un modèle qui exclut les plus pauvres, mais qui donne plus d'argent à des gens qui n'en ont pas besoin. En gros, ce sont les exclus du régime qui financent l'ASSEDIC des salariés à haut revenu, et c'est comme ça qu'est pensée beaucoup l'assurance chômage, c'est la première chose.

La grande différence entre le revenu de base et le salaire garanti dont parlent Mathieu Grégoire et le *Réseau salariat*, c'est évidemment comment on finance, c'est que dans un cas en gros c'est l'impôt qui

finance, dans l'autre cas, ce sont les cotisations... Il faut se mettre d'accord sur les termes, soyons clairs. Je ne prendrai pas parti là-dessus, puisque ce débat a traversé la coordination, mais on n'en a pas vraiment encore parlé profondément, l'avis n'est pas tranché à la coordination, il va y avoir des travaux cette année, j'espère qu'on avancera là-dessus.

Ce dont je voudrais surtout parler, c'est de la nécessité d'un changement de logiciel. Le problème dont vous parlez effectivement, qui est commun à tous les partis politiques, y compris Front de Gauche, NPA, tout ce qu'on veut, tous les partis politiques, c'est que votre religion, c'est l'emploi. Vous avez une religion qui est l'emploi, c'est une religion, si c'est une religion ! Dire le drame, le problème c'est que les chômeurs se sentent mal quand ils sont au chômage, oui parce qu'on fait croire à la religion de « l'emploi à tout prix ». Donc le jour où le type qui en ce moment fait le ravalement de mon immeuble, qui se prend de la poussière en pleine figure pour même pas un SMIC, on lui donnera un SMIC pour ne pas le faire, il hésitera à faire ce boulot de merde, cet emploi, mais quel emploi ! C'est quoi la religion de cet emploi, c'est quoi ce dont on parle ? Moi je ne suis pas comme le NPA ou le Front de Gauche, à vouloir renvoyer tous les gens à l'usine, je ne suis pas pour ça du tout, du tout, non parce que c'est ça le programme dont on nous parle.

Aux dernières élections présidentielles, on m'avait demandé une tribune à ce sujet dans Le Monde, je n'ai pas eu le temps de la faire, en 2012. Si on prenait tous les candidats à l'élection présidentielle, tous de l'extrême droite à l'extrême gauche, ça choque quand je dis ça, mais personne ne parlait des chômeurs, personne. Ils avaient tous une baguette magique pour « l'emploi à tout prix ». Alors le Front de Gauche, le NPA, c'était interdiction des licenciements, la réduction du temps de travail, etc., etc. Le Front national, c'est la « préférence nationale », on vire les étrangers, il y aura du travail pour les Français. Hollande c'était un vieux / un jeune, l'exemption de charges, on voit où ça nous mène, c'est absolument délirant.

Quand je parle de changement de logiciel, il est transversal à tous les partis. Effectivement pour avoir parlé à Philippe Poutou, dans un rassemblement à Rodez il y a 4-5 mois, il me dit : « on ne travaille pas là-dessus, on travaille pour sauver les gars, pour qu'ils retrouvent leur emploi ». Bon très bien, mais à un moment donné à force de sauver les gars qui travaillent, on est à 6 millions de chômeurs, il serait bien de penser à un modèle d'indemnisation qui couvre tout le monde, en dehors de l'emploi à tout prix. Parce que ce qui est en jeu-là, c'est le lien de subordination...

Nous on ne dit pas « tout le monde intermittent », on ne dit pas « tout le monde précaire », mais si vous renforcez le droit des gens qui sont au chômage (et non pas « demandeurs d'emploi », il faudrait abolir le terme « demandeurs d'emploi » et mettre le terme « chômeurs »). Si on renforce le droit des chômeurs, si être au chômage ce n'est pas une horreur, alors on renforce aussi le droit à l'emploi

stable. Parce qu'effectivement, actuellement, c'est quoi ce que vit celui qui a un emploi stable ? On lui dit tous les jours : « il y a une armée de réserve derrière toi et si tu n'es pas content, tu es viré ». Et comme à l'extérieur, le chômage c'est une horreur, effectivement le lien de subordination est très tendu. Si jamais l'extérieur, ce n'est pas l'horreur, le mec dira : « vire-moi OK, vire-moi ! ». Là du coup, on travaille aussi sur le lien de subordination, c'est-à-dire que donner des droits aux plus précaires c'est distendre le lien de subordination et c'est de ça dont il faut qu'on parle, au lieu de parler toujours de ce délire de « l'emploi à tout prix ».

REVENU DE BASE, SALAIRE A VIE, SÉCURITE SOCIALE PROFESSIONNELLE... QU'EN PENSENT LES MEMBRES D'AC ! ?

La première table ronde du Forum des 24-25 octobre a permis une confrontation entre plusieurs propositions faites par différents mouvements, associations ou organisations syndicales, au sujet de l'avenir du système d'indemnisation du chômage et d'un *nouveau statut du salarié ou du producteur*.

1) La plateforme des associations de chômeurs et de précaires de 2007, qui avait été signée notamment par AC !, l'APEIS, le MNCP, la CIP et plusieurs autres associations, mettait l'accent sur la nécessité d'assurer à chaque personne en âge de travailler une garantie de revenu et une continuité des droits sociaux (que cette personne soit en emploi - à temps plein ou à temps partiel - ou bien hors emploi, et quelles que soient les circonstances éventuelles de la perte d'emploi). (Voir à ce sujet le texte dans le site : www.ac-chomage.org).

2) La proposition formulée par Mathieu Grégoire, sociologue, au sujet d'un nouveau modèle d'assurance-chômage, s'inscrit dans la perspective d'une extension du salaire socialisé et du principe de la cotisation sociale. Elle comporte 3 aspects : cesser de financer le patronat au nom d'un objectif de « plein-emploi » qui, on le sait, ne pourra jamais être atteint ; indemniser correctement tous les demandeurs d'emploi, ce qui est parfaitement possible en rehaussant légèrement les cotisations patronales pour l'assurance-chômage, transformer la gestion de l'UNEDIC en donnant la majorité aux organisations de salariés et de chômeurs dans les instances de décision.

3) La proposition du « salaire à vie » prônée par l'association *Réseau salariat* (s'inspirant en cela des travaux de Bernard Friot) et qui prend appui sur les acquis de la fonction publique et de la sécurité sociale, a été exposée par Christine Jakse.

4) Les propositions en provenance du monde syndical (la CGT et l'U. S. Solidaires) en faveur d'une *Sécurité sociale professionnelle*, sont fondées sur les notions de « salaire socialisé » et de déconnexion du salaire vis-à-vis de l'emploi occupé ; chaque individu conservant son salaire entre deux emplois, dans l'attente d'un reclassement. (Voir notamment les fiches issues du site de la CGT, *Repères revendicatifs* n°6-7-9). En l'absence de la CGT, qui avait pourtant été sollicitée, Catherine Lebrun a exposé les propositions de l'U. S. Solidaires.

(5) Alain Véronèse, sociologue et membre d'AC ! a évoqué un ensemble de propositions diverses, qui se déclinent principalement sous le nom de *Revenu de base*, et dont une version est défendue notamment par le *Mouvement français pour un revenu de base*. Il présente une version qui, en suivant la pensée d'André Gorz, associe étroitement « revenu de base » et réduction massive du temps de travail.

(6) Samuel Churin de la CIP a exposé la proposition d'un nouveau modèle d'indemnisation du chômage élaborée en 2014 par la Coordination des intermittents et précaires pour toutes les personnes en emploi discontinu. Celle-ci peut se résumer dans la formule : « Un revenu continu pour un activité discontinu ». (Voir le texte dans le site : www.cip-idf.org).

Les participants au forum ont majoritairement mis l'accent sur l'urgence de la création d'un revenu ou salaire attaché à la personne, au moins égal au Smic mensuel, attribué dès l'âge de 16 ou 18 ans, sans contrôle des ressources ni contrepartie en termes d'obligation d'accepter un emploi ; puis celle d'une réduction du temps de travail massive avec maintien des rémunérations, sans annualisation et avec un

vrai partage des richesses, et celle de la reconstruction d'un véritable service public de l'emploi doté de moyens adéquats.

Aucune des propositions en termes de « revenu de base » ou de « salaire socialisé » n'a toutefois été jugée suffisante en elle-même, car la question du revenu - comme du montant envisagé - est étroitement liée, en réalité, à celle de l'accès aux droits dans plusieurs domaines (logement, santé, transport, formation), ainsi qu'à celle de l'accès aux services publics essentiels, avec une extension souhaitable du domaine de la gratuité.

Par ailleurs, la question du choix entre les dénominations de « revenu » ou de « salaire » n'a pas pu être tranchée. En effet, ce revenu garanti doit concerner tout autant des salariés (précaires) que des personnes (également précaires) qui ont actuellement un statut de producteurs indépendants et vivent dans la pauvreté. Le salariat ne semble ni un horizon indépassable, ni l'unique vecteur de socialisation actuellement envisageable. Le terme de « revenu » est donc susceptible de concerner une population ayant une diversité de composition sociologique, allant au-delà du travail salarié.

La création d'un revenu inconditionnel au moins égal au Smic mensuel pour toutes et tous devrait entraîner une réunification des dispositifs propres aux chômeurs de longue durée (ASS, RSA) avec celui de l'assurance-chômage. Nous ne voulons - dans l'hypothèse d'une telle refonte de ces dispositifs - ni d'un système qui assigne les individus dans des catégories, ni d'un alignement vers le bas des allocations. Comme mesure de première urgence, il faut réaliser une uniformisation des minima sociaux en allant vers le haut, accompagnée de garanties en matière de retraite, de protection sociale, d'accès au logement et aux soins de santé.

Une proposition complémentaire, pour permettre l'instauration d'une véritable Sécurité sociale professionnelle, est celle d'un taux d'indemnisation à 80 % de l'ancien salaire pour toute personne en ARE (allocations-chômage), la durée d'indemnisation étant augmentée. Il serait en effet inacceptable que la mise en place d'un revenu garanti puisse être envisagée conjointement avec une dégressivité, un écourtement ou un aplatissement vers le Smic des allocations ; voire dans le but de substituer ce revenu aux indemnités de chômage ou à d'autres prestations contributives - comme les pensions de retraite par répartition - ainsi que le suggèrent les versions libérales du « revenu de base ».

En vue de la négociation de la Convention UNEDIC, un effort doit être exigé par les pouvoirs publics pour relever très rapidement les taux de cotisations employeurs de l'assurance-chômage. Partant du constat que le nombre de chômeurs a très fortement augmenté depuis 2009, alors que les taux de cotisations chômage avaient été abaissés auparavant à la demande du patronat, et que les entreprises bénéficient en plus, de très nombreuses exonérations de cotisations sociales et autres cadeaux faits au patronat.

Enfin, il est indispensable d'envisager une nouvelle gouvernance de l'UNEDIC, afin de permettre une gestion démocratique de celle-ci, en accordant une majorité des voix aux représentants des salariés et des organisations de chômeurs et de précaires.

Conformément à la position historique d'AC ! nous réaffirmons donc qu'il est indispensable de créer un **revenu personnel garanti** au moins égal au SMIC mensuel net pour tout individu dès l'âge de 16 ans, et cela dans le but de permettre :

- une réelle autonomie personnelle
- une participation à la vie sociale et l'exercice d'une pleine citoyenneté
- un libre choix de sa formation et de son activité professionnelle
- une amélioration continue des qualifications par la formation tout au long de la vie

- de développer des activités alternatives à la marchandisation, notamment dans les services publics et les associations à but non lucratif...

Ce revenu personnel garanti, défini en référence à la notion de « revenu de remplacement » en cas de chômage (Voir l'article 11 du préambule de la Constitution française et l'article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme) doit être attribué à tout individu, sans conditions d'acceptation d'un emploi. Son attribution doit se faire en tenant compte uniquement des ressources personnelles et non de celles du ménage - avec un plafond à définir. Un cumul avec des revenus d'une activité ou autres doit être possible, dans certaines limites. Les conditions d'attribution de ce revenu garanti doivent être indépendantes de toutes aides et prestations sociales.

En ce qui concerne les modalités de financement de ce revenu ou salaire garanti, nous envisageons une solution mixte (cotisations sociales et impôts). Il est indispensable de préserver un système de protection sociale majoritairement contributif (c'est-à-dire fondé sur la cotisation sociale ou sur la mutualisation d'une partie de la valeur ajoutée des entreprises), et en même temps d'établir des instruments de péréquation entre différents secteurs de l'économie. Il convient, en effet, de tenir compte de la diversité des caractéristiques économiques des entreprises de tous secteurs et de toutes tailles, de façon à exiger une contribution plus importante de la part des entreprises et des secteurs qui font des surprofits et qui ont une forte valeur ajoutée par salarié.

Le recours à des formes de taxation des richesses à des fins de redistribution (imposition spéciale sur les revenus très élevés, sur le patrimoine, TVA sur les produits de luxe, taxation des revenus tirés de la spéculation...) est également une mesure d'urgence indispensable, pour assurer une justice fiscale.

Cette conception du revenu garanti est cohérente avec le maintien des principes du « salaire socialisé » et de l'amélioration continue de la couverture sociale de chaque individu sur toutes les périodes de la vie. Elle nous rapproche de celles de la CIP et de la Sécurité sociale professionnelle proposées par les organisations syndicales CGT et U. S. Solidaires - la SSP devant être financée, selon ces organisations, par un Fonds mutualisé par branche ou interprofessionnel, à l'échelon local, régional ou national. Cette position est donc proche de celle du salaire socialisé - sans pour autant aller jusqu'au « salaire à vie ».

La mondialisation, l'intensification des échanges internationaux et les nouvelles technologies, notamment dans le domaine des communications, rendent nécessaire un niveau élevé de formation et de qualification des salariés. La mondialisation, dans cette mesure, ne saurait être utilisée comme un argument pour remettre en cause la protection sociale et pour abaisser le niveau de vie général de la population. Un haut niveau d'éducation et de protection sociale est indispensable, afin de permettre aux individus de s'adapter continuellement aux évolutions, et de pouvoir améliorer leurs qualifications au travers de la formation tout au long de la vie.

Même si les partisans du « revenu de base » soulèvent un problème de société fondamental - celui de la nécessité d'un revenu à la fois personnel et inconditionnel - le « revenu de base » apparaît, dans la majorité des formulations, comme non compatible avec la conception d'AC !. Il semble plus proche, en effet, de ce qu'on appelait traditionnellement « revenu universel » (attribué à tout individu quel que soit son âge, mais d'un montant proposé généralement nettement inférieur au Smic) et il nous paraît davantage susceptible d'être instrumentalisé aux fins d'affaiblir le système de protection sociale, puisque devant être financé de préférence par l'impôt, dans la majorité des présentations qui en sont données. A noter toutefois que quelques versions (comme celle de B. Stiegler) évoquent la possibilité d'un « revenu contributif » (i.e. fondé sur des cotisations).

La proposition du « salaire à vie » se distingue de celle du revenu de base, mais aussi de celles du salaire socialisé et du revenu garanti tel que défini par AC !. En effet, les modalités de calcul de la cotisation

« salaire à vie » ne seraient plus les mêmes qu'aujourd'hui, car se faisant en proportion de la valeur ajoutée de chaque entreprise (et non du salaire brut de chaque salarié) - ce qui pourrait permettre de généraliser la mutualisation, et un partage des richesses créées. Dans la conception du « salaire à vie » présentée par *Réseau salariat*, c'est donc la totalité de la valeur ajoutée des entreprises qui serait mutualisée (soit 100 %), avec l'instauration de plusieurs types de cotisations (« salaire », « investissement », « gratuité » ou « services publics ») ; mais ceci soulève la question de modalités de gestion réellement démocratiques de l'affectation des fonds ainsi mutualisés.

- Des militant-es d'AC ! se situant dans la continuité de la "motion Revenu" adoptée par les Assises d'AC ! de Créteil en 1998 (Commission Revenu d'AC !), enrichie des acquis des mobilisations de 2003-04 et autres, se tiennent à l'écart de ce qu'ils perçoivent (encore ?) comme des débats d'écoles. Le mot d'ordre est simple : avec ou sans emploi, garantie pour toutes et tous d'un revenu personnel en aucun cas inférieur au SMIC mensuel et de la continuité des droits sociaux ("Un vrai salaire !"), qui se décline en différentes revendications (notamment le droit au revenu pour les moins de 25 ans) en urgence et par un autre partage des richesses.

- Une autre partie des membres d'AC ! et notamment parmi les féministes et les syndicalistes, tout en se reconnaissant dans cette position d'AC !, continue pourtant à mettre l'accent sur le droit à l'emploi pour toutes et tous comme vecteur fondamental de l'égalité, et sur la nécessité de mener la lutte contre toutes les formes d'emploi précaire. L'idée d'un abandon des revendications portant sur le droit à l'emploi (au profit de revendications portant sur un droit au revenu totalement déconnecté de l'emploi) leur semble porter un risque d'accentuation du dualisme et de différenciations au sein de la population, entre une fraction durablement intégrée dans l'emploi stable (et pour laquelle des parcours qualifiants existent) et une autre fraction maintenue à l'écart de celui-ci. L'ampleur des discriminations à l'égard des femmes et des populations venues des anciennes colonies peut contribuer à renforcer cette inquiétude.

La distinction entre « emploi » et « travail », si elle est tout à fait pertinente de ce point de vue (car tout individu travaille – que ce soit dans le travail domestique, bénévole, informel...) recouvre de nombreux enjeux, en termes de rapports de pouvoir, de rapports de domination, d'inégalités de reconnaissance des compétences, qui ne disparaîtront pas d'un coup de baguette magique. En outre, le mouvement des chômeurs et précaires est aujourd'hui constitué d'une large diversité de composantes, avec une multitude de revendications et de moyens susceptibles d'être utilisés à chaque fois pour avoir prise sur le réel, obtenir des avancées concrètes en partant de chaque situation précise.

L'affirmation de l'autonomie des femmes implique, en particulier, celle du droit à un emploi de qualité, pour les femmes comme pour les hommes. Une véritable égalité professionnelle exige des moyens pour la mise en place de services publics de garde d'enfants et d'accompagnement des personnes dépendantes, l'accès pour les femmes à toutes les formations et à tous les métiers, et un partage égalitaire du travail parental et domestique entre les femmes et les hommes.

Un véritable statut de vie sociale et professionnelle doit garantir à toutes et à tous des moyens de formation et une neutralité des effets sur la carrière des interruptions d'activité de toute nature : maladie, formation, famille, éducation des enfants, accompagnement d'un parent handicapé... Ce statut de vie sociale et professionnelle doit par ailleurs garantir les droits des femmes à disposer librement de leur corps, à exercer toute profession et à vivre, comme tout individu, en dehors de toute forme de violence et de contrainte.

Aurélié Grantchamp, 15 avril 2016

BIBLIOGRAPHIE

- CGT : *Nouveau statut du travail salarié et Droit à la sécurité sociale professionnelle*, in *Repères revendicatifs* fiches n°6-7-9. (Voir : www.cgt.fr).
- COMMISSION REVENU D'AC ! : *Revenu garanti pour tous, avec ou sans emploi, trois arguments*, 1998 (Voir site : www.ac-chomage.org).
- COORDINATION DES INTERMITTENTS ET PRECAIRES : *Un nouveau modèle d'indemnisation du chômage*, 15/11/2014 (http://www.cip-idf.org/article.php3?id_article=7451).
- FRIOT Bernard, *L'enjeu du salaire*, Ed La dispute, 2012.
- GORZ André : *Misères du présent. Richesse du possible*, Ed. Galilée, 1997.
- GORZ André : *Adieux au prolétariat*, Ed. Galilée, 1980.
- GRÉGOIRE Mathieu : *Les Intermittents du spectacle*, La Dispute, 2013.
- JAKSE Christine : « L'enjeu de la cotisation sociale », Ed du Croquant, 2012.
- *L'ECONOMIE POLITIQUE* n° 67, juillet-août-sept 2015. (Un article de Denis Clerc : "Les dangers du Liber", démontage en règle de la version "libérale-libertaire" du revenu de base).
- LACHOSME Dominique : *Abolir le chômage, en finir avec l'emploi, Réseau salariat*, 2013.
- *MANIFESTE POUR UNE DOTATION INCONDITIONNELLE D'AUTONOMIE*. V. Liegey, S. Madelaine, C. Ondet, A.-I.Veillot. Ed. Utopia, 2013.
- MICHÉA Jean Claude : *L'enseignement de l'ignorance*, Ed. Climats, 1999.
- *MOUVEMENTS* n°73, printemps 2013 : « Un revenu pour exister ». (Une douzaine d'articles).
- MOUVEMENT FRANÇAIS POUR UN REVENU DE BASE (MFRB), livres et vidéos. Voir le site : <http://revenudebase.info/mfrb/notre-charte/Ctrl+clic> pour suivre le lien.
- MYLONDO Baptiste : *Pour un revenu sans condition*, Ed Utopia, 2012.
- MYLONDO Baptiste : *Un revenu pour tous ! Précis d'utopie réaliste*, Ed Utopia, 2010.
- MYLONDO Baptiste : Articles divers, voir site du Monde diplomatique et son site internet.
- PLATEFORME REVENDICATIVE DES ASSOCIATIONS DE CHOMEURS ET DE PRÉCAIRES : *Pour une garantie de revenu et la continuité des droits*, mars 2007. (Voir : www.ac-chomage.org).
- *POLITIS*, *le Nouvel observateur*, *le Parisien* ont consacré des numéros à la "Robolution".
- STIEGLER Bernard : *La société automatique. L'avenir du travail*, Ed. Fayard, 2015.



FORUM « CHOMEURS, PRÉCAIRES, INTERMITTENTS : UN REVENU ET DES DROITS POUR EXISTER ! »

les 24-25 octobre 2015 à Paris et à Saint-Denis

Le mouvement des chômeurs de la fin des années 1990 fut l'occasion d'affirmer des revendications afin de répondre aux urgences sociales liées au chômage (baisse du temps de travail, nécessité d'un droit au revenu, transports gratuits). Depuis lors, nous avons assisté au durcissement des conditions d'accès aux indemnités de chômage, à la dégradation des conditions d'accueil des demandeurs d'emploi, à l'extension des contrôles et des menaces de radiations. Il paraît donc indispensable d'effectuer un nouvel état des lieux du chômage et du service fourni par Pôle-Emploi.

Nous faisons aujourd'hui le constat d'une aggravation sans précédent du chômage et de la précarité en France (avec 6 millions de personnes inscrites à Pôle emploi), d'une discontinuité croissante de l'emploi, et en même temps d'une large diversification des situations, qui entraîne un éparpillement des forces. Plusieurs millions de personnes passent ainsi chaque année par Pôle emploi, et connaissent, de façon récurrente, des périodes de chômage, de petits boulots, de contrats précaires ou en CDI – les conditions de licenciement ayant été considérablement assouplies, même pour ce dernier. De nombreuses personnes qui tentent de créer leur propre activité ou de survivre avec une petite entreprise, se retrouvent dans la pauvreté. Les femmes sont les plus concernées à la fois par le travail informel, les contrats précaires, de courte durée et à faible volume horaire, donc à faible salaire.

Face à cette réalité d'un monde du travail éclaté, le régime d'indemnisation du chômage apparaît de plus en plus inadapté et menacé, alors que moins d'un chômeur sur 2 est indemnisé. De nombreuses luttes de travailleur-se-s précaires se sont développées (intermittents, intérimaires, salariés de la sous-traitance, postiers, contractuels et vacataires du secteur public) avec des objectifs revendicatifs qui peuvent sembler très différents, mais qui font ressurgir la nécessité de droits sociaux communs à tous, par-delà la diversité des situations.

Les associations de chômeurs et de précaires avaient élaboré et signé en 2008-09, une plateforme revendicative commune - *Plate-forme pour une garantie de revenu et la continuité des droits*. Nous avons assisté depuis 20 ans à une évolution du mouvement des chômeurs et des précaires, et à un développement de réflexions et de propositions en vue d'instaurer un modèle d'indemnisation du chômage alternatif, voire un nouveau statut du salarié ou du producteur (salaire socialisé, revenu de base inconditionnel).

Nous souhaitons engager à nouveau une confrontation autour de ces différentes propositions, afin d'avancer dans la construction d'une position commune sur ces questions, et en prévision de la négociation d'une nouvelle convention UNEDIC en 2016. Alors que les richesses créées et la productivité du travail n'ont jamais été aussi élevées, il est indispensable de mener une lutte offensive, afin d'obtenir la reconnaissance de droits sociaux permettant des conditions de vie décentes pour toutes et tous.

Agir ensemble contre le chômage (AC !) : 21 ter rue Voltaire, 75 011 Paris,

Adresse : contact@ac-chomage.org

Site : www.ac-chomage.org

Prix : 3 euros